

Most delegations which have already taken part in the general discussion will, of course, wish to state their views on the proposal which the Soviet delegation has just made. I therefore feel that we ought to follow the normal procedure, that is to say, that the Soviet delegation should request the General Committee to refer its proposal to one of the Assembly Committees. Each delegation will then have an opportunity of taking part in the discussion of the proposal in the Committee.

The meeting rose at 7.10 p.m.

FORTY-THIRD PLENARY MEETING

Held on Wednesday, 30 October 1946, at 11 a.m.

CONTENTS

- | | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| 98. General discussion (continuation):
Speeches by Mr. Makin (Australia),
Mr. Illescas (Ecuador), Mr. Aghnides
(Greece) and Mr. Lopez (Colombia) .. | 849 |

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

98. General discussion (continuation)

The PRESIDENT (*translated from French*): We will now continue the general discussion.

I call upon Mr. Makin, representative of Australia.

Mr. MAKIN (Australia): The General Assembly of the United Nations is meeting once again, this time in the hospitable city of New York, to exercise its responsible functions under the Charter. I think we need to remind ourselves from time to time how important are its responsibilities.

In this Assembly all the Members of the United Nations meet on a footing of strict equality, to discuss with the utmost frankness and freedom the problems of the day. The Assembly meets but rarely, in ordinary circumstances only once a year. When it meets, every Member nation, irrespective of the size of its territory, the number of its population or the range of its resources, has both the right and the duty to contribute to the formulation of world opinion by expressing its own views responsibly and fearlessly on all matters within the scope of the Charter.

This great world forum is the most democratic element in the structure of the United Nations. It is a matter of major concern to us all that the primary function of the Assembly as a forum for open discussion should be maintained and strengthened as the authority of the United Nations itself grows.

If other organs of the United Nations have failed to function satisfactorily since the last session of the Assembly, it is in the Assembly that the opportunity is given to draw attention to such weaknesses and inadequacies and to make

Or il est certain que la plupart des délégations qui ont déjà pris part à la discussion générale voudraient émettre un avis sur la proposition qui vient d'être faite par la délégation soviétique. J'estime donc qu'il convient de suivre la procédure régulière, c'est-à-dire que la délégation soviétique devrait demander au Bureau de transmettre sa proposition à l'une des Commissions de l'Assemblée, afin qu'au sein de cette Commission, chaque délégation puisse prendre part à la discussion que soulèvera l'examen de la proposition.

La séance est levée à 19 h. 10.

QUARANTE-TROISIEME SEANCE PLENIERE

Tenue le mercredi, 30 octobre 1946 à 11 heures.

TABLE DES MATIÈRES

- | | <i>Pages</i> |
|---|--------------|
| 98. Discussion générale (suite): Discours de
M. Makin (Australie), de M. Illescas
(Equateur), de M. Aghnides (Grèce)
et de M. Lopez (Colombie) | 849 |

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

98. Discussion générale (suite)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale.

Je donne la parole à M. Makin, représentant de l'Australie.

M. MAKIN (Australie) (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale des Nations Unies se réunit une fois de plus, cette fois dans l'accueillante ville de New-York, pour exercer les importantes fonctions dont elle est investie aux termes de la Charte. Je crois qu'il est nécessaire de nous rappeler de temps en temps l'importance des responsabilités qui nous incombent.

Dans la présente Assemblée, tous les Membres des Nations Unies se réunissent sur un pied de parfaite égalité afin de discuter avec la franchise la plus complète, et en toute liberté, les problèmes du jour. L'Assemblée ne se réunit que rarement, en temps normal une fois par an. Au cours de ces sessions, tout Etat Membre, quels que soient la superficie de son territoire, le chiffre de sa population ou l'importance de ses ressources, a le droit et le devoir de contribuer à l'expression de l'opinion mondiale en faisant connaître ses propres vues avec autorité et confiance sur toutes les questions qui entrent dans le cadre de la Charte.

Cette vaste tribune mondiale constitue l'élément le plus démocratique de la structure des Nations Unies. Il est pour nous tous d'un intérêt primordial que la fonction essentielle de l'Assemblée, tribune de libres discussions, soit maintenue et renforcée à mesure que s'affermirait l'autorité des Nations Unies elle-même.

Si d'autres organes des Nations Unies n'ont pas réussi, depuis la dernière session de l'Assemblée, à fonctionner d'une manière satisfaisante, l'Assemblée nous offre l'occasion d'attirer l'attention sur les faiblesses et les lacunes qui se sont

appropriate recommendations. Strenuous efforts were made at San Francisco by the Australian Foreign Minister, Mr. Evatt, to safeguard the Assembly's overall rights of discussion and recommendation, now guaranteed by Article 10 of the Charter, and the Australian delegation attaches special importance to the recognition and maintenance of this right. In recent days it has been suggested that the General Committee should exercise the function of deciding which of the items duly placed on the provisional agenda should be permitted to go to the Assembly for discussion. This view gained little support and, in the opinion of the Australian delegation, is quite without justification.

It is to be expected and to be desired, therefore, that differences of opinion on current international affairs should be expressed in the Assembly boldly, clearly and publicly, and that every Member nation should feel completely free to express its views. Only in such an atmosphere can solutions of international problems be found that will be based, not merely on national interest, but on the interests of the world community as a whole.

It is essential that the Members of the United Nations should keep clearly in mind at all times the purposes and principles of the Charter which they have solemnly undertaken to observe. These purposes and principles are binding in every field of international activity, and not merely in relation to the activities of the organs of the United Nations. At the recent Paris Conference, the Australian delegation made clear, from time to time, its opinion that some of the peace settlements proposed by the Council of Foreign Ministers were not based upon the purposes and principles of the Charter; that these settlements were likely to give rise to discontent and discord and, for this reason, to be short-lived, thus endangering peace and security.

In our view, peace can be won and maintained only if settlements are reached by democratic methods and are based upon principle rather than mere expediency and national self-interest. It is in this spirit that we should examine the important items listed on the agenda of this General Assembly, keeping in mind throughout the obligations under the Charter accepted by all Members of the United Nations.

Experience in the first part of this session of the General Assembly in London causes the delegation of Australia to express concern lest the committee system established under chapter XVI of the provisional rules of procedure may have the effect of reducing the function of the Assembly to rubber-stamping the reports of its main committees. Such a state of affairs would, in our opinion, be fatal to the prestige and authority of the Assembly.

fait jour, et de formuler les recommandations appropriées. A San-Francisco, M. Evatt, Ministre des Affaires étrangères d'Australie, a fait de vigoureux efforts en vue de sauvegarder le droit de l'Assemblée de discuter de toutes questions et de formuler toutes recommandations, ainsi qu'il est prévu à l'Article 10 de la Charte; la délégation australienne attache une importance spéciale à ce que ce droit soit reconnu et maintenu. Il a été proposé récemment que le Bureau soit chargé de déterminer, parmi les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire, celles qui pourraient être soumises à l'Assemblée pour discussion. Cette manière de voir n'a recueilli qu'un faible appui et, de l'avis de la délégation australienne, ne repose sur aucun fondement.

Il faut donc espérer et souhaiter que, sur les questions internationales pendantes, les différentes opinions s'expriment avec confiance, netteté et au grand jour, et que tout Etat Membre se sente absolument libre de faire connaître son opinion. C'est seulement dans une telle atmosphère que l'on pourra apporter aux problèmes internationaux des solutions fondées non pas uniquement sur l'intérêt national, mais sur l'intérêt de la communauté internationale tout entière.

Il est indispensable que les Membres des Nations Unies aient constamment présents à l'esprit les buts et les principes de la Charte qu'ils se sont engagés solennellement à observer. Ces buts et ces principes constituent une obligation dans tous les domaines de l'activité internationale, et non pas seulement en ce qui a trait aux activités particulières des organes des Nations Unies. A la récente Conférence de Paris, la délégation australienne a exprimé à plusieurs reprises l'opinion que certaines des dispositions des traités de paix proposés par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères n'étaient pas conformes aux buts et aux principes de la Charte, qu'elles étaient de nature à provoquer le mécontentement et la discorde, et qu'elles risquaient, de ce fait, d'être éphémères créant ainsi une menace pour la paix et la sécurité.

A notre avis, on ne pourra gagner et préserver la paix que si l'on arrive à des accords par des méthodes démocratiques, et en se fondant sur des principes, plutôt que sur des considérations d'opportunité et sur l'intérêt particulier de chaque nation. C'est dans cet esprit qu'il nous faudra examiner les importantes questions qui figurent à l'ordre du jour de la présente Assemblée générale, en ne cessant de nous rappeler les obligations prévues par la Charte et acceptées par tous les Membres des Nations Unies.

L'expérience acquise à la première partie de la première session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Londres, a donné à la délégation de l'Australie quelque raison de craindre que le système des commissions, établi en application du chapitre XVI du règlement intérieur provisoire, n'ait éventuellement pour effet de réduire le rôle de l'Assemblée à sanctionner les rapports de ses grandes commissions. Un tel état de choses, à notre avis, serait funeste au prestige et à l'autorité de l'Assemblée.

If items on the agenda are immediately referred, without debate, to one or other of the main committees, the consideration and substantial determination of agenda items will take place in committee. Plenary sessions will tend to become a series of mere formalities. We fully appreciate the importance of saving the time of the Assembly. But the prime necessity is to carry out the obligations of the Charter which give the Assembly, and it alone, the right to discuss in public all matters within the scope of the Charter.

To relegate to committees, meeting concurrently, the substantial discussion of important matters adds materially to the difficulties that small delegations must have in contributing effectively to the discussions of the Assembly, and reduces the likelihood that important matters can be dealt with by the senior representatives of Members.

The provisional rules of procedure should ensure adequate opportunity for Assembly discussion in principle, before agenda items are referred to committees. Indeed, special committees appointed occasionally, as and when necessary, are more in keeping with the powers and functions of the Assembly, as specified in the Charter, than committees of the whole, the functions of which may be used to limit the discussions in full Assembly in a way not authorized by the Charter.

I next draw attention to some important matters which arise at the present session as we press on with our task of completing the structure and organization of the United Nations.

The first concerns the trusteeship system. The Australian Government, mindful of the obligation which the Charter imposes on all Members of the United Nations administering Non-Self-Governing Territories, and conscious of its responsibility as a trustee for the peoples of the territories under mandate administered by it under the Covenant of the League of Nations, announced during the first part of the session in London its intention of bringing under the international trusteeship system the territories under mandate which it has administered. This undertaking the Government of Australia has now implemented by lodging with the Secretary-General, for approval by the General Assembly, the trusteeship agreement concerning the territory of New Guinea.

There are now before the General Assembly a sufficient number of trusteeship agreements to make possible the establishment of the Trusteeship Council. This will bring into being, a bare year after the Charter came into operation, the last of the principal organs of the United Nations.

Si certaines questions figurant à l'ordre du jour sont renvoyées immédiatement et sans discussion à l'une ou à l'autre des grandes commissions, elles seront examinées et résolues quant au fond par ces commissions. Les séances plénières auront tendance à devenir de simples formalités. Nous reconnaissons pleinement l'importance qu'il y a à économiser le temps de l'Assemblée; mais, ce qui importe au premier chef, c'est de respecter les dispositions de la Charte qui confèrent à l'Assemblée, et à elle seule, le droit de discuter publiquement toutes les questions qui rentrent dans le cadre de la Charte.

En abandonnant à des commissions, qui se réunissent en même temps, la discussion sur le fond de questions importantes, on ajouterait encore aux difficultés que certaines petites délégations rencontrent à apporter une contribution effective aux débats de l'Assemblée, et l'on réduirait les chances de voir les questions importantes traitées par les représentants principaux des Etats Membres.

Le règlement intérieur provisoire devrait fournir à l'Assemblée l'occasion de se livrer à des discussions de principe avant que les questions à l'ordre du jour ne soient renvoyées aux commissions. En fait, la création de commissions spéciales, au fur et à mesure des besoins, serait plus conforme aux pouvoirs et aux fonctions de l'Assemblée tels qu'ils sont définis dans la Charte, que l'institution de commissions générales qui peuvent servir à limiter des débats des assemblée plénières dans des conditions qui seraient contraires à la Charte.

J'attire maintenant l'attention de l'Assemblée sur quelques questions importantes qui se posent à la présente session, au moment où nous nous appliquons à achever d'édifier et d'organiser les Nations Unies.

La première se rapporte au système de tutelle. Le Gouvernement australien, conscient des obligations que la Charte impose à tous les Membres des Nations Unies qui administrent des territoires non autonomes, et conscient de sa responsabilité envers les populations des territoires sous mandat qu'il administre aux termes du pacte de la Société des Nations, a déclaré à Londres, au cours de la première partie de la présente session, son intention de placer sous le régime international de tutelle les territoires sous mandat qu'il administre. Le Gouvernement de l'Australie vient de tenir cette promesse en remettant au Secrétaire général, pour qu'il le fasse approuver par l'Assemblée générale, l'accord de tutelle concernant le territoire de la Nouvelle-Guinée.

L'Assemblée générale a donc à sa disposition un nombre suffisant d'accords de tutelle pour pouvoir créer le Conseil de tutelle. Ainsi sera établi, tout juste un an après la mise en vigueur de la Charte, le dernier des principaux organes des Nations Unies. C'est parce que les accords

Just because trusteeship agreements must first be approved by the General Assembly, the Trusteeship Council could not have been established at an earlier stage. Australia did indeed suggest, a year ago, the creation of an interim organ which would have bridged the gap until the Trusteeship Council could be established. But this proposal could not be carried out, largely owing to the opposition of the Soviet Union. There is simply no foundation for the suggestion that the States administering Non-Self-Governing Territories have taken no practical steps toward the establishment of the trusteeship system. On the contrary, countries which have submitted trusteeship agreements might well receive recognition for this concrete proof of their faith in the Organization and their adherence in practice to its purposes and principles.

One of the outstanding tasks of the United Nations is to promote and facilitate international co-operation in the economic, social, cultural and related fields. Difficulty may arise at the outset, and in some cases has already arisen, as to the best method of organizing the activities and functions concerned. One method, as the Secretary-General stated in his oral supplementary report to the present session, is to develop an appropriate section or division of the Secretariat. Another is to establish a new subsidiary organ of the United Nations in the form of a commission, or other appropriate body, responsible either to the General Assembly or to the Economic and Social Council. Yet a third method is to establish, and bring into relationship with the Organization, a new specialized agency, or to make appropriate provision for the carrying on of the activities concerned by some existing specialized agency.

The co-ordination of the work of existing specialized agencies and the examination of the desirability of establishing new specialized agencies are very important tasks. It is essential that Members of the United Nations should do their utmost to ensure that there is no avoidable overlapping of functions as between international agencies, with consequent dispersal of effort, involving additional and unnecessary financial burdens. The cost of organized international action in the post-war world must be reduced to a minimum if the interest and effective support of the peoples of the world, who in the long run have to meet these costs, are to be maintained.

For this reason the Australian delegation strongly endorses the comments about the creation of new specialized agencies made by the Secretary-General in his oral supplementary report. New agencies should not be created unless it is clear that the functions which they are to perform cannot be carried out with reasonable efficiency by existing organs of the United

de tutelle doivent tout d'abord être approuvés par l'Assemblée générale que le Conseil de tutelle n'a pas pu être créé plus tôt. En fait, l'Australie a suggéré, il y a un an déjà, la constitution d'un organisme intérimaire qui aurait pu combler cette lacune jusqu'à la création du Conseil de tutelle. Mais cette proposition n'a pas été acceptée, principalement en raison de l'opposition formulée par l'Union soviétique. On n'a aucune raison d'insinuer que les Etats qui administrent des territoires non autonomes n'ont pas pris de mesures pratiques en vue de l'établissement du régime de tutelle. Les pays qui ont soumis des accords de tutelle méritent, au contraire, qu'on reconnaisse la preuve concrète qu'ils ont ainsi apportée de leur foi dans l'Organisation des Nations Unies et de leur fidélité aux buts et aux principes de la Charte.

Une des tâches les plus importantes des Nations Unies consiste à promouvoir et à encourager la coopération internationale dans les domaines économique, social et culturel et les domaines connexes. Au premier abord, l'expérience l'a déjà montré, il est parfois difficile de trouver la meilleure façon d'organiser les formes d'activité et les services nécessaires. Comme le Secrétaire général l'a dit dans le rapport complémentaire qu'il a présenté oralement à la présente session, un premier moyen consiste à créer à cet effet une section ou une division dans le Secrétariat; une seconde méthode serait d'instituer un nouvel organe auxiliaire des Nations Unies, sous la forme d'une commission ou d'un autre organe approprié, dépendant, soit de l'Assemblée générale, soit du Conseil économique et social. Cependant, il y a encore une troisième méthode, qui serait de créer une nouvelle institution spécialisée et de la relier à l'Organisation, ou de prendre des dispositions pour que l'une des institutions spécialisées qui existent actuellement s'acquitte de la tâche en question.

Coordonner le travail des institutions spécialisées existant actuellement, et examiner s'il y a lieu de créer de nouvelles institutions spécialisées, ce sont là des tâches très importantes. Il est essentiel que les Membres des Nations Unies fassent tout leur possible pour qu'il n'y ait pas double emploi entre les institutions spécialisées, car cela disperse les efforts et cause d'inutiles dépenses supplémentaires. Nous devons réduire au minimum le coût des organisations internationales dans le monde d'après guerre, si nous voulons garder la sympathie et l'appui des peuples du monde qui, en dernière analyse, doivent payer les frais.

C'est pourquoi la délégation australienne approuve sans réserve les observations présentées par le Secrétaire général, dans son rapport oral complémentaire, à propos de la création de nouvelles institutions spécialisées. Il ne faut pas créer de nouvelles institutions à moins qu'on n'ait l'assurance que des organes des Nations Unies déjà existants, ou d'autres institutions spéciali-

Nations, or existing specialized agencies. It is the opinion of the Australian delegation that this Assembly should scrutinize with the utmost care proposals which come before it to establish new specialized agencies, and should reject such proposals, however attractive, if it appears that less elaborate and less expensive alternative means exist for dealing with the particular problems involved.

We are all aware of the almost overwhelming difficulties with which the Secretary-General has had to grapple in building up his staff, and we fully appreciate the work which the Secretariat has been able to perform under these conditions. Nevertheless, the Australian delegation feels bound to draw attention, at the appropriate time and place, to certain matters connected with the establishment of the Secretariat which it regards as unsatisfactory. In particular, on the information at present available, we feel that insufficient attention has been paid to the principle of geographical distribution of nationalities, a matter which is of special concern to small countries remote from the headquarters of the United Nations, some of which have from the first taken considerable pains to facilitate recruitment by the United Nations of nationals possessing substantial qualifications for appointment.

I turn now to consideration of the work of the Security Council which, in its short life of some nine months, has been called upon to deal with a series of difficult political problems. The Security Council has not yet fulfilled the hopes of those who accepted the United Nations Charter, while its working has justified some of the fears which Members had at San Francisco.

We direct particular attention to the application of one of the basic theories on which the working of the Security Council rests, namely, the theory that the five permanent members will devote their power unitedly and beneficently to the maintenance of peace and security on behalf of, and in the interests of, all Member Nations. This theory finds expression in the doctrine of great Power unanimity. To date, the theory has not worked in practice.

Yesterday we were told that some countries had started a campaign against the veto rights of the great Powers with a view to diverting attention from the real shortcomings of the Organization, and we were warned, in no uncertain terms, that this campaign, if successful, would bring about the liquidation of the United Nations. This is a serious and totally unjustified charge. In view of this charge, it is necessary to refer in some detail to the discussions which took place before Article 27 of the Charter was adopted, and to review the history of the use of the veto during the last nine months.

At San Francisco the Australian delegation

sées, ne peuvent point remplir avec assez d'efficacité les fonctions que l'on se propose d'assigner à ces nouvelles institutions. La délégation australienne estime que l'Assemblée devrait examiner avec le plus grand soin les propositions tendant à l'établissement de nouvelles institutions spécialisées qui lui sont soumises, et qu'elle devrait rejeter ces propositions, si attrayantes qu'elles puissent être, s'il existe des moyens moins compliqués et moins coûteux de traiter les problèmes en question.

Nous nous rendons tous compte des difficultés presque insurmontables que le Secrétaire général a rencontrées pour constituer son personnel, et nous apprécions vivement l'œuvre que le Secrétariat a pu accomplir dans ces conditions. Néanmoins, la délégation australienne estime qu'il sera de son devoir d'attirer l'attention, en temps et lieu, sur certaines questions relatives à la création du Secrétariat et qu'elle considère comme peu satisfaisantes. En particulier, nous fondant sur les renseignements dont nous disposons actuellement, nous pensons qu'on n'a pas tenu suffisamment compte du principe de la distribution géographique des nationalités. Cette question intéresse tout spécialement les petits pays éloignés du siège des Nations Unies, dont quelques-uns se sont, dès le début, donné beaucoup de peine pour permettre aux Nations Unies de recruter certains de leurs ressortissants que leurs titres rendaient dignes d'être nommés.

Je passe maintenant à l'examen des travaux du Conseil de sécurité qui, au cours de sa courte existence d'environ neuf mois, a été appelé à s'occuper d'une série de problèmes politiques difficiles. Le Conseil de sécurité n'a pas encore répondu à tous les espoirs de ceux qui ont adopté la Charte des Nations Unies; par contre, son fonctionnement justifie certaines craintes exprimées par quelques Membres à San-Francisco.

Nous attirons tout particulièrement l'attention sur l'application de l'une des conceptions fondamentales sur lesquelles repose le fonctionnement du Conseil de sécurité, à savoir l'idée que les cinq membres permanents emploieront conjointement et utilement leur puissance à maintenir la paix et la sécurité au nom, et dans l'intérêt de toutes les nations Membres de l'Organisation. Cette conception trouve son expression dans la doctrine de l'unanimité des grandes Puissances; elle n'a pas été mise en application jusqu'à présent.

On nous a dit, hier, que certains pays avaient commencé une campagne contre le droit de veto des grandes Puissances, afin de distraire l'attention des imperfections réelles de l'Organisation. On nous a même déclaré, en termes non ambigus, que cette campagne, si elle devait être couronnée de succès, pourrait amener la liquidation des Nations Unies. Nous sommes ici en présence d'une accusation sérieuse et parfaitement injustifiée. A ce propos, il convient de rappeler de façon quelque peu détaillée la discussion qui s'est instituée avant l'adoption de l'Article 27 de la Charte, et de passer en revue l'usage que l'on a fait de ce veto au cours des neuf derniers mois.

A San-Francisco, la délégation australienne a

fought strenuously to limit the "veto" rights of the permanent members of the Security Council to matters of enforcement action. Dr. Evatt argued that there was no justification of any kind for retention of the "veto" in relation to pacific settlement of disputes.

There is no doubt that the great majority of countries represented at San Francisco endorsed this view and that Article 27 in its present form would not have been carried but for the fact that undertakings were given. It was hoped that, in due course, the permanent members of the Council would come to see the necessity for amendment of the voting provisions of the Charter. In addition, it was hoped that the indications given by the great Powers that the veto right would not be misused in practice would be realized.

The following excerpt from the speech of the Australian Foreign Minister on this subject at the close of the San Francisco Conference is of considerable interest today. He said:

"I can only hope that during the next few years the great Powers will demonstrate to the world by their actions in the Council that they will not in practice exercise to the full the veto rights which they possess under the Charter. Certain public indications along these lines have already been made, and we all accept these indications thankfully and in good faith. If it can be agreed that all peaceful means of settling disputes must be adopted and exhausted, and that in practice the veto will not be used to block such procedures, I am convinced that we will make a great step forward. This would remove many of the doubts which middle and smaller countries have felt regarding acceptance of the present text . . . the great Powers can perform a great service to the world if they demonstrate in practice that the powers given to them under the Charter will be used with restraint and in the interests of the United Nations as a whole."

Unfortunately these hopes have not been realized and it has been necessary for the Australian delegation to protest on several occasions against the use of the veto.

It is a matter for encouragement that the views consistently advocated by the Australian delegation at San Francisco, and since, have been supported recently, not only in the public utterances by representatives of countries who contested the veto power at the San Francisco Conference, but also by some of the permanent members of the Security Council who at San Francisco expressed contrary views.

The records of the Security Council show that the veto as first employed on 16 February 1946, just after the General Assembly had adjourned. Again and again, both in London and more recently in New York, the veto was used by one

combattu vigoureusement pour restreindre le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité aux questions touchant à une action coercitive. M. Evatt a fait valoir qu'il n'y avait aucune raison pour maintenir le droit de veto quant au règlement pacifique des différends.

Il n'y a pas de doute que la grande majorité des pays représentés à San-Francisco partageaient cette façon de voir et que l'Article 27, sous sa forme présente, n'aurait pas été adopté si certains engagements n'avaient pas été pris. On avait espéré qu'en temps utile, les membres permanents du Conseil se rendraient compte de la nécessité de modifier les stipulations de la Charte concernant les modalités de vote, et que les déclarations des grandes Puissances selon lesquelles il ne serait pas fait un usage abusif du droit de veto dans la pratique, seraient suivies d'effet.

L'extrait ci-après du discours que le Ministre des Affaires étrangères d'Australie a prononcé sur cette question lors de la clôture de la Conférence de San-Francisco, présente aujourd'hui un intérêt considérable:

"Mon unique espoir est qu'au cours des prochaines années, les grandes Puissances montreront au monde, par leur action au Conseil de sécurité, qu'en fait elles n'exerceront pas pleinement le droit de veto que la Charte leur confère. Dans cet ordre d'idées, certaines déclarations ont déjà été faites; nous acceptons tous avec reconnaissance ces indications comme données de bonne foi. Si nous pouvons nous entendre pour décider que tous les moyens pacifiques seront employés et épuisés en vue de régler les différends, et qu'en fait on n'aura pas recours au veto pour faire échec à de telles procédures, je suis convaincu que nous aurons fait un grand pas en avant. Cela devrait faire disparaître en grande partie les hésitations que les pays moyens et petits éprouvent à accepter le texte actuel . . . Les grandes Puissances peuvent rendre un très grand service au monde si elles montrent, dans la pratique, que les pouvoirs qu'elles tiennent de la Charte seront employés avec mesure et dans l'intérêt des Nations Unies considérées comme un tout."

Malheureusement, ces espoirs ne se sont pas réalisés et la délégation australienne a dû protester à plusieurs reprises contre l'emploi du veto.

Il est encourageant de constater que la thèse que la délégation australienne a constamment soutenue à San-Francisco, et depuis lors, vient d'être reprise, non seulement dans les déclarations publiques des représentants de certains pays qui ont combattu le droit de veto à la Conférence de San-Francisco, mais aussi par quelques-uns des membres permanents du Conseil de sécurité, qui, à San-Francisco, étaient d'une opinion contraire.

Il ressort des procès-verbaux du Conseil de sécurité que le veto fut exercé pour la première fois le 16 février 1946, au lendemain de la clôture de l'Assemblée générale. A plusieurs reprises, tant à Londres qu'à New-York, plus

of the permanent members to thwart the will of the clear majority of the Council and in most cases it was applied in matters not vital to the security of the great Powers themselves, not involving any great responsibility or risk on their part, but in matters relating to the exercise by the Council of the procedures it is obliged to exercise under the Charter.

After having seen the veto rule at work, and after having heard the unreasonable claims which have been advanced by the Soviet Union to block every proposed recommendation which the Council was asked to make, and, with which the Soviet Union disagreed, Australia felt impelled to request the inclusion of the present item No. 32 on the agenda for this session. The proceedings of the Council since July have supplied further evidence that the Australian misgivings were not unfounded.

The threat to exercise the veto now dominates the proceedings of the Security Council and influences the actions of members the moment a proposal is received to place an item on the agenda. For example, the handling of the question of the admission of new Members was from the commencement clouded by the expectation that, in certain circumstances, certain applications might be vetoed by one or other of the permanent members and at times there even appeared indications that the veto might be used as a counter for bargaining for the admission of certain candidates to whom objections had been expressed.

The Australian delegation considers that the application of Article 27 in the proceedings of the Security Council in 1946 should be thoroughly examined and appropriate steps taken by this Assembly with a view to the prevention of such practices as are not in accordance with the principles and spirit of the Charter of the United Nations.

In our opinion, the United Nations would function not less efficiently, but more efficiently, as an instrument for peaceful international co-operation, if the veto were restricted to matters of enforcement action only. To represent this view as a threat to create a body for the furthering of the policy of individual countries or groups of countries can only be regarded as a distortion of the facts.

As a member of the Security Council, Australia was also a member of the Atomic Energy Commission, established by the General Assembly at the first part of the first session. Because of its membership in the Commission, the Australian Government feels that it should make some statement to the other Members of the United Nations which appointed it to that position. On this, as on other questions, only general remarks will be made by our delegation at this stage in the anticipation that an opportunity for fuller discussion will arise later.

récemment, l'un des membres permanents a fait usage du veto pour faire échec à la volonté de la majorité évidente du Conseil et, dans la plupart des cas, le veto a été exercé non pas au sujet de questions vitales pour la sécurité des grandes Puissances elles-mêmes, ou comportant pour elles des responsabilités ou des risques considérables, mais dans des affaires se rapportant à l'exercice par le Conseil des procédures qu'en vertu même de la Charte il est obligé d'appliquer.

Après avoir observé comment fonctionnait le droit de veto et après avoir entendu les exigences déraisonnables de l'Union soviétique, qui a tenté de s'opposer à l'adoption par le Conseil de toute recommandation proposée sur laquelle l'Union soviétique était en désaccord, l'Australie s'est vue obligée de demander l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question figurant sous le No 32. Les travaux du Conseil, depuis juillet, ont fourni de nouvelles preuves que les craintes de l'Australie n'étaient pas sans fondement.

La menace d'exercer le veto domine maintenant les travaux du Conseil de sécurité et influence les actions de ses membres dès qu'on propose de porter une question à l'ordre du jour. C'est ainsi que la façon dont la question de l'admission de nouveaux Membres a été traitée c'est trouvée, dès l'abord, assombrie par l'idée que, dans certaines circonstances, telle ou telle demande d'admission pourrait se heurter au veto de l'un ou de l'autre des membres permanents. On a même pu croire, parfois, que le veto pourrait servir de monnaie d'échange pour des marchandages relatifs à certaines candidatures qui avaient soulevé des objections.

La délégation australienne estime que l'application de l'Article 27 dans les travaux du Conseil de sécurité en 1946 devrait faire l'objet d'un examen approfondi et qu'il conviendrait de prendre, à la présente Assemblée, des mesures pour faire obstacle à des méthodes qui ne sont pas compatibles avec les principes et l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Selon nous, l'Organisation des Nations Unies ne fonctionnerait pas avec moins d'efficacité, bien au contraire, comme instrument de coopération pacifique internationale, si le veto était limité exclusivement à l'action coercitive. Ce serait déformer les faits que de présenter une telle opinion comme une menace tendant à la création d'un organe appelé à favoriser la politique de certains pays ou groupes de pays.

En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, l'Australie est également membre de la Commission de l'énergie atomique créée par l'Assemblée générale au cours de la première partie de sa première session. En tant que membre de la Commission, le Gouvernement australien estime qu'il doit faire une déclaration aux autres Membres des Nations Unies qui l'ont appelé à y siéger. Pour le moment, notre délégation se bornera, sur cette question comme sur d'autres, à des observations d'ordre général, dans l'espoir que l'occasion d'une discussion plus ample se présentera plus tard.

At the commencement of the work of the Atomic Energy Commission, the Australian Foreign Minister, Mr. Evatt, who had the honour of being the first Chairman of the Commission, stated that the Australian Government favoured a general international convention which would vest in an international authority powers to ensure a system of effective control and inspection of atomic energy and which would also provide that, when controls and safeguards had been effectively organized, the manufacture of atomic weapons and the stock-piling of material for military purposes should cease, and that existing stocks of bombs should be dismantled. He also expressed the view that exchange of information for the peaceful use of atomic energy and all developments for converting atomic energy to peaceful purposes should be accelerated as part of the general plan.

The basis of Australian views on atomic energy was that this highly complex problem should be considered as a whole, that the diverse interests of various countries should be fully considered, that the development of beneficial uses should be taken into account, as well as the prevention of dangerous uses, and that, in accordance with the terms of the General Assembly resolution, the whole international problem should be handled with the utmost despatch.

The Australian Government thought that the plans submitted by the United States representative on the Commission offered a sound working basis. We also believe that this plan was put forward in good faith and with honest motives for the benefit of humanity. It was also our view that the Soviet proposals, while not in themselves giving sufficient recognition to the essential interrelationship between all the various parts of the one great problem, could be fitted into the general plan proposed by the United States.

In view of what we heard yesterday about the Soviet proposals, we would emphasize that the question of control over atomic energy is much wider than the question of disarmament. We would hope that all Members of the United Nations would find themselves able to face up to the broader questions of the control of the development of atomic energy, as well as to consider moves to bring about the destruction of the stockpiles of atom bombs. The two things cannot be separated.

At the close of his month's term as Chairman of the Commission, Mr. Evatt expressed the conviction that in the end the solution of the Commission's task would be the preparation, for submission first to the Security Council and eventually to the United Nations, of a multilateral treaty embodying four vital subject matters, namely:

(a) An all-over plan for international con-

Au début des travaux de la Commission de l'énergie atomique, M. Evatt, Ministre des Affaires étrangères d'Australie, qui eut l'honneur d'être le premier Président de la Commission, a déclaré que le Gouvernement australien était favorable à l'élaboration d'une convention internationale générale qui conférerait à une autorité internationale tous pouvoirs d'assurer un système effectif de contrôle et d'inspection de l'énergie atomique, et qui stipulerait également que, lorsque les contrôles et les mesures de sauvegarde auront été effectivement organisés, la fabrication des armes atomiques et la constitution de stocks de matériel pour des fins militaires cesseraient, et que les stocks de bombes existants seraient détruits. M. Evatt a également exprimé l'opinion qu'il est nécessaire, en exécution du plan général, d'accélérer les échanges d'informations relatives à l'emploi pacifique de l'énergie atomique, ainsi que les travaux entrepris pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Le point de vue australien part du principe suivant: ce problème extrêmement complexe doit être examiné dans son ensemble; les intérêts divers des différents pays ne doivent pas être perdus de vue; le développement des emplois bienfaisants doit être favorisé, de même qu'il faut prévenir les emplois dangereux; enfin, conformément aux termes de la résolution de l'Assemblée générale, le problème international tout entier doit être étudié avec la plus grande célérité.

Le Gouvernement australien a estimé que les plans soumis par le représentant des Etats-Unis à la Commission constituent une base de travail solide. Il est convaincu que ce plan a été proposé en toute bonne foi et avec le désir sincère de servir l'humanité. Il est également d'avis que les propositions soviétiques, bien que n'attachant pas en soi une importance suffisante à la nécessité d'une corrélation entre les divers aspects de ce vaste problème fondamental, peuvent être introduites dans le plan général proposé par les Etats-Unis.

A la suite de ce que nous avons entendu hier à propos des suggestions soviétiques, je voudrais insister sur le fait que la question du contrôle de l'énergie atomique se présente sous un aspect beaucoup plus vaste que le problème du désarmement. Je veux espérer que tous les Membres des Nations Unies seront en mesure d'affronter les problèmes beaucoup plus larges que pose le contrôle du développement de l'énergie atomique, et aussi d'étudier les mesures à prendre en vue de la destruction des stocks existants de bombes atomiques; ces deux questions ne peuvent pas être séparées.

A l'expiration de son mandat présidentiel qu'il a détenu pendant un mois, M. Evatt a exprimé la conviction qu'en définitive la tâche de la Commission consisterait à préparer, pour le soumettre d'abord au Conseil de sécurité, et éventuellement aux Nations Unies, un projet de traité multilatéral portant sur quatre sujets essentiels, à savoir:

a) Plan général pour le contrôle interna-

trol of atomic energy and its development for peaceful purposes;

(b) The charter of an international atomic energy agency with wide powers to administer the plan and put it into effect;

(c) Obligations by Member States not to use atomic energy for purposes of destruction;

(d) Terms and conditions under which the several parts of the plan shall become operative in just and equitable sequence.

The Australian representatives on the Commission have also supported the United States view that, in the handling of questions relating to the control of atomic energy, there must be no veto to protect those who violate their solemn agreements not to develop or use atomic energy for destructive purposes. Our representatives have always assumed that the United States view does not mean amendment of the Charter but is a proposal quite apart from the provisions of the Charter in relation to the method of voting in the Security Council when that body is dealing with the imposition of sanctions under Chapter VII. For this reason we cannot agree with the view that the Charter would be undermined if a proposal such as the Baruch plan were put into effect. In our view, the reasons which were advanced in order to support the inclusion of the veto rule in the Charter do not apply to an atomic energy agency and no system of veto could possibly be permitted in the procedures of such an agency, simply because that would mean the right to claim a special immunity or exemption from the rules and regulations of conduct laid down in the atomic energy control system.

It is plain that each and every nation entering into the atomic energy agreement must be bound by all its obligations. Having regard to all these considerations, Mr. Evatt expressed the view that, in order to carry out the principles of the United States proposals, and the mandate given to the Atomic Energy Commission by the General Assembly, a special international agency for atomic control and development would have to be established by multilateral treaty. This should be vested with administrative and executive powers, being made responsible to the signatory nations and also brought into special relationship with the United Nations.

A further matter to which the Australian Government has been giving thought is the question of disarmament. The Security Council has the responsibility, with the assistance of the Military Staff Committee, to formulate plans for the establishment of a system for the regulation of armaments. The development of such a system will require a great deal of detailed

tional de l'énergie atomique et sa mise en valeur à des fins pacifiques;

b) Charte d'une institution internationale de l'énergie atomique disposant de pouvoirs étendus pour mettre le plan à exécution et assurer son application;

c) Obligation pour les Etats Membres de ne pas employer l'énergie atomique à des fins de destruction;

c) Délais et conditions suivant lesquels les différentes parties du plan doivent être mises à exécution selon une progression juste et équitable.

Les représentants de l'Australie à la Commission ont également soutenu le point de vue des Etats-Unis selon lequel, lors de la discussion des questions relatives au contrôle de l'énergie atomique, il ne devrait exister aucun droit de veto pour protéger ceux qui violeraient leur engagement solennel de ne développer ni employer l'énergie atomique à des fins de destruction. Nos représentants ont toujours tenu pour établi que le point de vue des Etats-Unis ne tend pas à un amendement de la Charte, mais constitue une proposition tout à fait indépendante des dispositions de la Charte relative au mode de scrutin en vigueur au Conseil de sécurité, lorsque cet organisme traite de sanctions à prendre en vertu du Chapitre VII. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter l'idée que la Charte se trouverait sapée si une proposition telle que le plan Baruch était mise en vigueur. A notre sens, les raisons que l'on a présentées pour justifier l'introduction du droit de veto dans la Charte ne peuvent valoir lorsqu'il s'agit d'une institution pour l'énergie atomique, et aucun système de veto ne saurait être admis dans le règlement intérieur d'une telle institution, pour la simple raison qu'il équivaudrait au droit de revendiquer une immunité spéciale ou une exemption des dispositions des statuts et règlements établis dans le système de contrôle de l'énergie atomique.

Il va de soi que toute nation qui souscrit à l'accord relatif à l'énergie atomique doit être liée par toutes les obligations résultant de cet accord. Eu égard à toutes ces considérations, M. Evatt a déclaré que pour appliquer les principes contenus dans les propositions des Etats-Unis et donner effet au mandat reçu de l'Assemblée générale par la Commission de l'énergie atomique, une institution internationale spéciale, chargée du contrôle et du développement de l'énergie atomique, devrait être créée en vertu d'un traité multilatéral. Cette institution recevrait des pouvoirs administratifs et exécutifs, et serait responsable envers les nations signataires, cependant que serait également établie sa relation avec l'Organisation des Nations Unies.

Un autre sujet qui a attiré l'attention du Gouvernement australien est la question du désarmement. Le Conseil de sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major, d'élaborer des plans pour l'établissement d'un système de réglementation des armements. La mise au point d'un tel système demandera beaucoup de travaux de détail, et il est essentiel qu'on

work, and an early beginning should be made with the formulation of plans. At the same time, Members of this Assembly might be reminded that they too have a responsibility to consider the principles governing disarmament and the regulation of armaments.

The Australian delegation desires also to call the special attention of the General Assembly to the question of applications for admission of new Members to the United Nations. When the question came before the Security Council, the Australian representative abstained from any recommendation regarding the admission of new Members. This course was followed because it seemed to us that the procedure adopted was the wrong procedure and that, under the Charter, the initiative in the exercise of the joint responsibility of the General Assembly and Security Council was confined to the General Assembly. The Australian representative in the Security Council suggested, therefore, that, before deciding on the procedure for the admission of new Members, a committee of the Security Council should confer with a committee on Procedures of the General Assembly, but this suggestion for working out a procedure acceptable to both organs was rejected by the majority.

We are still of the view, however, that the meaning of the Charter is that the initiative in regard to the admission of new Members lies with the General Assembly and that the appropriate procedure would be for applications to be transmitted first to the General Assembly, which would decide whether or not the applications were admissible. Those applications which were admissible would be referred to the Security Council for report, in accordance with Article 4 of the Charter, on the ability of the applicant to carry out its obligations in respect of those functions of the Organization which are the primary responsibility of the Security Council. If a favourable recommendation were received from the Security Council, the General Assembly would decide whether or not to admit the applicant State. Such a procedure would be strictly constitutional and would also reduce the political complexities with which applications may sometimes be surrounded.

There are, however, two objections to be made at this stage regarding the manner in which the Security Council handled the applications placed before it. First, it is the view of the Australian delegation that when applications for membership come up for consideration, decision should be based on an impartial appraisal of the merits of each case, having regard to the attainment of the purposes of the Organization; secondly, we cannot admit that any application can be rejected for any reason except the reasons contained in the Charter.

The fact that certain applications were vetoed simply because a permanent member objected appears to us to be based upon an interpretation of Article 4 which is completely unjustified. Although Australia abstained from voting in favour of the admission of any candidate, this is

commence au plus tôt à établir ces plans. En même temps, je voudrais rappeler aux Membres de cette Assemblée qu'ils ont, eux aussi, une responsabilité, celle d'examiner les principes qui doivent régir le désarmement et la réglementation des armements.

La délégation australienne désire aussi appeler l'attention toute spéciale de l'Assemblée générale sur la question des demandes d'admission au sein de l'Organisation. Quand la question s'est posée devant le Conseil de sécurité, le représentant de l'Australie s'est abstenu de faire aucune recommandation sur l'admission de nouveaux Membres. Nous avons suivi cette politique parce qu'il nous semblait que la procédure adoptée était mauvaise, et que, aux termes de la Charte, l'initiative, dans l'exercice de la responsabilité commune de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, devait revenir à l'Assemblée générale seule. C'est pourquoi le représentant australien au Conseil de sécurité a proposé qu'avant de décider de la procédure pour l'admission des nouveaux Membres, le Conseil de sécurité nomme un comité qui s'entendrait avec la Commission de procédure de l'Assemblée générale; mais cette proposition, destinée à fixer une procédure acceptable par les deux organismes, a été rejetée par la majorité.

Nous continuons cependant à penser qu'au sens de la Charte, l'initiative, en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres, revient à l'Assemblée générale, et que la procédure appropriée serait que les demandes fussent transmises d'abord à l'Assemblée générale, qui déciderait si les demandes sont recevables ou non. Les demandes jugées recevables seraient envoyées au Conseil de sécurité pour qu'il fasse rapport, conformément à l'Article 4 de la Charte, sur le point de savoir si l'Etat qui a fait une demande est en mesure d'exécuter ses obligations relativement aux fonctions de l'Organisation qui sont essentiellement du ressort du Conseil de sécurité. Si le Conseil de sécurité donnait un avis favorable, l'Assemblée générale déciderait si l'Etat postulant doit être ou non admis. Une telle procédure serait strictement constitutionnelle; elle réduirait d'autre part les complications politiques que peuvent parfois susciter les demandes.

Quoi qu'il en soit, la procédure adoptée jusqu'ici donne lieu à deux critiques sur la façon dont le Conseil de sécurité a traité les demandes d'admission qui lui ont été soumises. Tout d'abord, d'après la délégation australienne, lorsque l'on examine des demandes d'admission, la décision devrait être fondée sur une appréciation impartiale du bien-fondé de chaque demande en gardant présents à l'esprit les buts de l'Organisation; ensuite, nous ne pouvons admettre qu'une demande puisse être rejetée pour une raison autre que celles énoncées dans la Charte.

Le fait que certaines demandes ont été l'objet d'un veto, simplement parce qu'un membre permanent y était opposé, nous paraît avoir pour base une interprétation complètement injustifiée de l'Article 4. Bien que l'Australie se soit abstenue de voter pour l'admission d'un Etat quel-

not to be understood as constituting an objection by Australia to the merits of any application or that we would not be prepared to support an application at the appropriate time.

The matters to which I have drawn attention will, of course, be further elaborated by the Australian delegation at the appropriate time and place.

It is inevitable that delegations attending the meetings of this General Assembly should draw attention to weaknesses and inadequacies which have appeared in the United Nations since it was established. At the same time, it is most important that, in referring to these matters with a view to devising means to correct them in the future, we should not lose our sense of proportion. The Organization has been established, and this, in itself, is an event of the utmost significance, for there were times when the more pessimistic among us had grave doubts whether such an instrument for peace could, in fact, be created.

The Organization already has some important achievements to its credit. Criticism should, in the opinion of the Australian delegation, be constructive, and therefore directed toward correcting and improving the machinery which already exists. All Members have the duty to comment freely on the working of the Organization, and fellow Members should accept such comments as having been made in good faith, with the object of serving the best interest of the Organization.

It is essential that all of us here assembled should do our utmost to strengthen public confidence in the United Nations. In our opinion, the best way to do this is to ensure that the Organization functions as it was intended to function, namely, in accordance with the principles and purposes of the Charter. Only in this way can we hope to bring about an international order in which men and women can live at peace, in freedom from fear and want, and work together to achieve those fundamental freedoms and human rights which are our ultimate goal.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Illescas, representative of Ecuador.

Mr. ILLESCAS (Ecuador) (*translated from Spanish*): When the representatives of the Anglo-American countries met on board the historic battleship *Prince of Wales* and drew up the Atlantic Charter, they responded to the imperious call of humanity, sick and suffering from the anxieties of war, and they accomplished a work of transcendent importance; they sowed a fruitful seed in the furrows of mankind's future; their work, however, was not one which presented great difficulties for the philosophic perception of statesmen. It is world public

conque, il ne faut pas interpréter cette abstention comme signifiant une objection de la part de l'Australie au bien-fondé d'une demande quelconque, ou comme signifiant qu'elle ne serait pas disposée à appuyer une telle demande le moment venu.

Les sujets sur lesquels j'ai eu l'honneur d'attirer l'attention de l'Assemblée seront naturellement repris avec plus de détails par la délégation australienne, en temps et lieu.

Il est inévitable que les délégations qui assistent à la session de cette Assemblée générale attirent l'attention sur les faiblesses ou sur les imperfections qui se sont révélées au sein de notre Organisation depuis sa fondation. Mais il est aussi de la plus haute importance que, tout en signalant ces défauts afin de rechercher les moyens de les corriger dans l'avenir, nous ne perdions pas le sens des proportions. L'Organisation a été fondée: ce fait est par lui-même un événement d'une immense portée, car il y a eu des moments où les plus pessimistes d'entre nous avaient des doutes sérieux sur la possibilité même de créer un tel instrument de paix.

L'Organisation a déjà à son actif des résultats importants. La délégation australienne estime que la critique doit être constructive, et tendre par conséquent à corriger et à améliorer les rouages qui existent déjà. Chaque Membre a le devoir de faire librement ses observations sur le fonctionnement de l'Organisation et les autres Membres doivent accepter ces observations comme ayant été faites de bonne foi, en vue de servir au mieux les intérêts de l'Organisation.

Il est essentiel que nous tous qui sommes réunis ici fassions tous les efforts possibles afin de renforcer la confiance des peuples en les Nations Unies. A notre avis, la meilleure façon d'y parvenir est de faire fonctionner l'Organisation comme on a voulu qu'elle fonctionnât, c'est-à-dire conformément aux principes et aux buts de la Charte. C'est de cette façon seulement que nous pouvons espérer instaurer un ordre international où les hommes et les femmes pourront vivre en paix, délivrés de la crainte et du besoin, et travailler ensemble à atteindre ces libertés et ces droits humains fondamentaux que nous nous sommes assignés comme but final.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Illescas, représentant de l'Equateur.

M. ILLESCAS (Equateur) (*traduit de l'espagnol*): Réunis à bord du cuirassé historique *Prince of Wales*, les représentants des pays anglo-américains, répondant à l'impérieux appel de l'humanité angoissée et ébranlée par les secousses de la guerre, conçurent la Charte de l'Atlantique; ils accomplirent alors une œuvre d'importance essentielle qui apportait une semence féconde dans le sillon des destinées humaines, mais qui ne dépassait pas pourtant la faculté de conception des hommes d'Etat. C'est l'opinion publique mondiale qui a créé et qui continue à

opinion which has shaped the social environment of the world and is adapting it so as to conduce to the settlement of disputes between nations by peaceful methods.

When we survey the broad panorama of present day humanity, in the complex and significant interrelationships of its characteristic features, whether we do this in a spirit of strict analysis or take a broad general view, we cannot fail to attain a democratic appreciation of history: history is and must be the authentic result of the inclination and decisions of the peoples themselves. History, viewed as an account of the achievement of personalities, leads to the domination of personal passions, to the deprivation of liberty, to the capricious building up of armaments and, consequently, to war. History, viewed as the history of peoples, as the history of labouring men and women of sound judgment, will lead us to cultivate friendship among nations, to develop the vast economic and intellectual resources which are the heritage of mankind, and, lastly, to create the atmosphere necessary for the reduction of armaments, making the latter the servants of justice and the symbols of the suppression of tyranny.

The Charter of the United Nations, signed in the beautiful city of San Francisco in June 1945, is not perfect, nor could it be. Humanity was still shattered by the horrors of the most barbarous and destructive war of all time; hatred had spread to the furthest limits of time and destiny; moral principles no longer held sway, and the horsemen of the new Apocalypse were still galloping across the battlefields of East and West. That was certainly not the best nor the most suitable time to set forth once more on the path of perfection in the work of forming fraternal links between nations on a legal basis. Nevertheless, the concepts established as the fundamental bases of the new political organization were for the most part fertile and generous, and contained in their solid substance and in their potential efficacy all that humanity requires to bring to a successful issue the work of liberty and progress, of union and fraternity between peoples.

To promote the intellectual, social and economic progress of nations is the best means of ensuring human liberties in order that all nations of the world, enjoying equality before the law and equality of work, composed of social groups which do not recognize distinctions of race, sex, language or religion, may build up, day by day, a universal and permanent peace.

The Charter of the United Nations is not and cannot be considered perfect as long as it maintains arbitrary discrimination among the Members. The fact that they have been victorious, their economic and political strength, and the inherent weight of the armaments possessed by the permanent members of the Security Council are not sufficient to alter the basic principle of the sovereign equality of States. It is the flimsy and precarious nature of those

maintenir le climat nécessaire à la solution pacifique des différends entre nations.

Si nous examinons le vaste panorama qu'offre l'humanité actuelle dans la succession complexe et significative de ses événements principaux, que nous fassions cet examen avec minutie ou que nous prenions de haut une vue d'ensemble, un jugement démocratique de l'histoire en ressort: l'histoire est et doit être le résultat authentique des penchants et décisions des peuples eux-mêmes. Le concept de l'histoire comme récit des exploits des grands hommes conduit à la suprématie des passions individuelles, à la privation de la liberté, à l'armement inconsidéré, et, par conséquent, à la guerre. L'histoire conçue comme l'histoire des peuples, comme l'histoire d'hommes vaillants au travail et de femmes d'un jugement sain, nous amènera à cultiver l'amitié entre les nations, à développer les vastes ressources économiques et intellectuelles qui sont le patrimoine de l'humanité et, finalement, à créer une ambiance propice à une réduction des armements qui fasse de ceux-ci les serviteurs du droit, et les symboles de la répression du despotisme.

La Charte des Nations Unies, signée dans la splendide cité de San-Francisco en juin 1945, n'est pas parfaite, et ne pouvait pas l'être. Ce n'était pas alors assurément le meilleur moment pour rouvrir, élargir et embellir le chemin vers la perfection, celui qui doit conduire à la fraternité des nations, selon les voies du droit: l'humanité se trouvait encore bouleversée par les soubresauts de la lutte la plus barbare et la plus destructrice de tous les temps; les haines avaient atteint leur paroxysme; les lois morales avaient perdu leur pouvoir, et les cavaliers de la nouvelle Apocalypse chevauchaient encore par les plaines de l'orient et de l'occident. Malgré tout, les principes établis comme bases fondamentales de la nouvelle organisation politique ont été généralement fertiles et profitables; ils renferment, en substance essentielle et en efficacité virtuelle, tout ce que l'humanité requiert pour mener à bien l'œuvre de liberté et de progrès, d'union et de fraternité entre les peuples.

Encourager le progrès intellectuel, social, économique des nations est la voie la mieux indiquée pour assurer les libertés humaines, afin que les nations, égales devant le droit et devant le travail, les nations composées de groupes sociaux sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, élaborent jour après jour la paix universelle et permanente.

La Charte n'est pas, et ne peut pas être considérée comme parfaite tant qu'elle maintient entre les différents Membres des Nations Unies des distinctions arbitraires. Le fait d'avoir remporté la victoire, la puissance économique et politique ou la masse des armements possédés par les membres permanents du Conseil de sécurité ne constituent pas des arguments suffisamment valables pour modifier le principe essentiel de l'égalité souveraine des Etats. C'est précisé-

arguments that increases unrest among the nations and allows the imagination to glimpse on the horizon the signs of a return to barbarism.

The more or less arbitrary exercise of the right of veto is not sufficient to explain the atmosphere of distrust which at present surrounds all human activity. There is also a fear that justice has its limits, that the political interests of the great Powers may one day gain supremacy over the major interests of humanity.

It is essential, therefore, that, in the process of perfecting the United Nations Charter, the Security Council should be made more democratic in so logical and legitimate a manner that in due course all its members will be elected by a free vote. In this way, the sovereign equality of States will be fully restored, and the reign of justice dispensed equally throughout the world.

The memorable work which the United Nations has undertaken has for its aim the creation and maintenance of social stability and the evolution of the nations in the intellectual, health and economic spheres, by the exercise of equal rights and by respect for the self-determination of peoples. The agencies created to assist countries which need economic aid, to restore devastated areas and promote the development of backward areas, to bind nations together by fraternal culture and the organization of labour, are the same which will create and promote an atmosphere of resistance to the race for armaments and rebellion against despotic dictatorships.

Further, the setting up of the International Court of Justice is a most notable step, with a view to achieving the pacific solution of disputes between the States Members of the United Nations. Once the Court's jurisdiction has been made universally compulsory, we shall soon possess principles of international law which will embody by means of formulas compatible with the rights and duties of States, the legal principles and procedures required for the rule of law among nations.

Humanity is today divided into great ideological spheres fully worthy of respect, each striving to ensure the common welfare. It is important, under the patronage of the bodies associated with the United Nations, to promote the free interchange of ideas and products between these spheres in order that an examination of the conditions of human life in each of them should provide a basis for individual acceptance and for the enlightened decision of nations. Provided that human rights are respected, we must regard it as very dangerous to impose boundaries or to raise barriers to the study and analysis of the sociological conditions governing the different types of human society. For that reason we hope that the United Nations will make every effort to remove the ideological frontiers which separate the peoples from one another, welding

ment la faiblesse et le caractère douteux de ces arguments qui augmente l'inquiétude parmi les nations et qui permet à l'imagination d'entrevoir au loin les signes d'un retour à la barbarie.

L'exercice plus ou moins arbitraire du droit de veto ne suffit pas pour expliquer l'atmosphère de méfiance qui règne actuellement dans les différents domaines de l'activité humaine; il s'y ajoute la crainte qu'on n'exerce la justice que dans certaines limites, que les intérêts politiques des grandes Puissances puissent prendre un jour le pas sur les intérêts majeurs de l'humanité.

Il est par conséquent nécessaire qu'en perfectionnant la Charte des Nations Unies, on donne au Conseil de sécurité un caractère plus démocratique d'une manière si logique et légitime qu'elle permette, le moment venu, la libre élection de tous ses membres, rétablissant ainsi l'égalité souveraine des Etats, et assurant du même coup, dans le monde, la suprématie d'une justice égale pour tous.

Les Nations Unies, entreprenant une œuvre à coup sûr mémorable, veulent créer et maintenir la stabilité sociale et un progrès continu dans la vie intellectuelle, physique et économique des nations, grâce à l'exercice de droits égaux et au respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les institutions créées pour assister les pays qui ont besoin d'aide économique, pour reconstruire les régions dévastées, pour encourager le développement des régions insuffisamment développées, pour unir les nations par les liens de la culture ou par l'organisation du travail, sont précisément celles qui créeront une atmosphère de résistance à la course aux armements et de rébellion contre le despotisme.

En outre, l'organisation de la Cour internationale de Justice constitue un progrès des plus importants vers la solution pacifique des différends entre les Etats Membres des Nations Unies. Lorsque la juridiction de la Cour sera devenue universellement obligatoire, prendront bientôt forme des règles de droit international qui, grâce à des formules compatibles avec les droits et les devoirs des Etats, constitueront la somme des principes juridiques et des procédures capables de faire régner la légalité entre les peuples.

L'humanité est actuellement divisée en vastes sphères idéologiques dont les conceptions méritent le respect, puisque les unes et les autres luttent pour assurer la félicité générale. C'est pourquoi nous devons, sous l'égide des organisations reliées aux Nations Unies, encourager le libre échange des idées et des produits entre ces sphères, de façon que l'étude des conditions de la vie humaine dans chacune d'elles éclaire les convictions individuelles et permette aux peuples de se décider en connaissance de cause. Sous cette réserve que les droits de l'homme soient respectés, nous devons considérer comme un grave danger qu'on dresse des barrières ou qu'on impose des limites à la connaissance et à l'analyse des conditions sociales qui règnent dans les différents groupes humains. En c'est pourquoi nous désirons que les Nations Unies

humanity as far as possible into a single articulated and harmonious whole.

The delegation of the Republic of Ecuador offers its wishes for the favourable progress of the United Nations, which, binding nations together by chains of loyal friendship and sincere legal interdependence, will lead them confidently to the enjoyment of the benefits of permanent peace.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Aghnides, representative of Greece.

Mr. AGHNIDES (Greece): Like those who preceded me on this rostrum, I wish, in the first instance, to express the gratitude of the Greek delegation to the authorities and the people of the State and the City of New York for their generous hospitality and the various facilities which they placed at our disposal for the success of this important session. These beautiful and impressive surroundings are a symbol of high endeavour and achievement. Men and women drawing their origin from so many different nations have, by tacit agreement and through the urge of a common purpose, been able to create this amazing metropolis, an emblem of good will among nations, a monument which might justly be dedicated to human brotherhood.

We are gathered here for a similar purpose and should derive inspiration from their noble deeds.

The report of the Secretary-General, considered in conjunction with the records of the Security Council and the report on the work of the Economic and Social Council, give an idea of the progress made since the ratification of the San Francisco Charter, progress in the structural organization of all the main organs of the United Nations: the two Councils, the General Assembly, the International Court of Justice and the Secretariat.

We wish to express our congratulations to the Secretary-General for having so expeditiously built up the framework of the United Nations. We shall briefly comment on a few of the points raised by his report.

We know the reasons that have led to the creation of specialized agencies, and we hope to see them integrated more and more into the central organization. We confess that it is not, in our view, desirable to increase their numbers and we agree with the Secretary-General that, as new problems arise, it would be better to assign them either to the Secretariat of the United Nations or to one of the existing organizations, rather than set up new machinery involving duplication of staff and unnecessary expenditure.

The plans contemplated by the Secretary-Gen-

s'efforcent avec un zèle inlassable de supprimer les frontières idéologiques qui séparent les peuples, et de faire ainsi de l'humanité, dans la mesure du possible, un ensemble organisé et harmonieux.

La délégation de l'Equateur forme des vœux pour la prospérité et le progrès de l'Organisation des Nations Unies qui, unissant tous les peuples par les liens d'une amitié fidèle et d'une véritable solidarité juridique, les amènera à jouir, dans la confiance, des bienfaits d'une paix permanente.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Aghnides, représentant de la Grèce.

M. AGHNIDES (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Comme ceux qui m'ont précédé à cette tribune, je tiens tout d'abord à exprimer la gratitude de la délégation hellénique aux autorités et aux habitants de l'Etat et de la ville de New-York, qui nous ont accueillis généreusement et qui ont mis tant de ressources à notre disposition afin d'assurer le succès de cette importante réunion. Ce cadre magnifique et imposant est le symbole de nobles entreprises et de grandes réalisations. Des hommes et des femmes, d'origines si diverses, ont pu créer cette étonnante métropole grâce à leur esprit d'entente et à l'idéal commun qui les anime; cette métropole est le symbole de la bonne volonté parmi les nations, un monument que l'on pourrait, à juste titre, dédier à la fraternité humaine.

C'est un but analogue que nous nous proposons ici, et nous devrions nous inspirer de ces nobles actions.

Si l'on examine le rapport du Secrétaire général en même temps que les procès-verbaux du Conseil de sécurité et le rapport sur l'activité du Conseil économique et social, on se fait une idée des progrès réalisés, depuis la ratification de la Charte de San-Francisco, dans l'organisation de tous les principaux organes des Nations Unies: les deux Conseils, l'Assemblée générale, la Cour internationale de Justice, le Secrétariat.

Nous tenons à exprimer nos félicitations au Secrétaire général pour avoir si diligemment édifié la structure générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous allons présenter quelques brèves observations sur certaines des questions soulevées par son rapport.

Nous connaissons les raisons qui ont donné lieu à la création des institutions spécialisées; nous espérons que celles-ci s'intégreront de plus en plus dans l'organisation centrale. Nous devons avouer qu'il ne nous paraît pas désirable d'en augmenter le nombre, et nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour estimer qu'il vaudrait mieux confier les nouveaux problèmes, à mesure qu'ils se présenteront, soit au Secrétariat des Nations Unies, soit à l'une des organisations existantes, plutôt que d'instituer de nouveaux organismes, ce qui exigerait un personnel faisant double emploi et entraînerait des dépenses inutiles.

Les projets envisagés par le Secrétaire général

eral with a view to developing and expanding the activities of the Department of Public Information deserve every encouragement in order that a continuous flow of information to the United Nations may dispel ignorance, which is one of the main sources of misunderstanding among nations. We welcome this promise all the more since this expansion aims at the creation of centres of information at key points in countries situated outside North America.

The Greek delegation acknowledges the important work accomplished by the Economic and Social Council during its first three sessions in London and New York. Besides the Health Organization, the Council has set up nine standing commissions, and in less than one year it has performed a very considerable task, enabling us to effect a substantial measure of international collaboration in the economic and social fields. Furthermore, it has set up the temporary Sub-Commission on Economic Reconstruction of Devastated Areas, which has already submitted a very thorough preliminary report on reconstruction problems in Europe.

It is for us to ratify the resolutions adopted by the Economic and Social Council, and to adopt a number of recommendations submitted to this Assembly in order to put the finishing touches to the work already accomplished. The recommendations contained in the report of the Sub-Commission on the Reconstruction of Devastated Areas call for urgent action in view of the pressing needs of the areas concerned. We regret that the Council failed to reach a decision on the recommendation for the creation of an Economic Commission for Europe with a view to the submission of adequate proposals covering both the short-term and long-term requirements of the devastated areas. Greece, which is one of the most shattered countries of Europe, attaches importance to the setting up of the said Commission, and our representative on the Economic and Social Council has proposed that the matter be referred to the General Assembly for a speedy decision.

Another task which lies before us is the transfer to some other appropriate body or bodies of the beneficent functions performed by UNRRA, particularly as regards food and supplies for agricultural production. We wish to avail ourselves of this opportunity to express once again the Greek people's gratitude to UNRRA.

This transfer of functions should be effected without hiatus in order not to compromise the economic recovery of the countries involved, thus sparing them new ordeals. We hope that the Assembly will take the necessary action on the two resolutions submitted in that connexion by the Economic and Social Council.

Our appreciation of all these developments is

en vue de développer et d'étendre l'activité du Département de l'information méritent d'être appuyés pour que les Nations Unies puissent recevoir régulièrement les informations qui permettent de combattre l'ignorance, qui est l'une des sources principales de malentendus entre les nations. Nous accueillons d'autant mieux la promesse du Secrétaire général que cette expansion vise à créer des centres d'information en des points d'importance capitale dans des pays situés hors de l'Amérique du Nord.

La délégation hellénique reconnaît l'œuvre considérable accomplie par le Conseil économique et social au cours de ses trois premières sessions tenues à Londres et à New-York. En plus de l'Organisation mondiale de la santé, le Conseil a institué neuf commissions permanentes et, en moins d'une année, il s'est acquitté d'une tâche très importante qui nous a permis de faire des progrès appréciables dans le domaine de la collaboration internationale sur les plans économique et social. En outre, il a institué la Sous-Commission temporaire pour la reconstruction économique des régions dévastées qui a déjà présenté un rapport préliminaire très complet sur les problèmes de reconstruction qui se posent en Europe.

Il nous incombe de ratifier les résolutions adoptées par le Conseil économique et social et d'approuver un certain nombre de recommandations soumises à la présente Assemblée, pour mettre la dernière main au travail déjà accompli. Les recommandations contenues dans le rapport de la Sous-Commission pour la reconstruction économique des régions dévastées exigent des décisions immédiates, étant donné les besoins pressants des régions intéressées. Nous regrettons que le Conseil n'ait pu aboutir à une décision en ce qui concerne la recommandation visant à créer une Commission économique pour l'Europe à laquelle seraient soumises des propositions appropriées englobant à la fois les besoins immédiats et les besoins à longue échéance des régions dévastées. La Grèce, qui est l'un des pays les plus éprouvés d'Europe, attache de l'importance à la constitution de cette Commission et notre représentant au Conseil économique et social a proposé que la question soit renvoyée à l'Assemblée générale en vue d'une décision rapide.

Une autre tâche qui nous incombe est d'assurer le transfert à un ou plusieurs organismes appropriés, des fonctions de secours assumées par l'UNRRA, en particulier en ce qui concerne l'alimentation et les approvisionnements nécessaires à la production agricole. Nous tenons à profiter de cette occasion pour exprimer, une fois encore, la gratitude du peuple grec envers l'UNRRA.

Ce transfert de fonctions doit s'effectuer sans solution de continuité, afin de ne pas compromettre la reprise économique des pays en cause, et de leur épargner de nouvelles épreuves. Nous espérons que l'Assemblée donnera la suite qui s'impose aux deux résolutions soumises à ce sujet par le Conseil économique et social.

Nous apprécions toutes ces réalisations, mais

tempered by the thought that economic policies are dominated by political trends and events. It is true in more than one sense that man shall not live by bread alone.

This brings us to the more spectacular activities of the United Nations and, in particular, to those of its Security Council.

In a world dominated by fear, no amount of planning, even though it be wise planning, can relieve the present deadlock. The political unrest artificially maintained in certain parts of the world baffles every effort toward a return to normalcy in those regions.

Countries which have conscientiously discharged their duty to the cause defended by the Grand Alliance during the war deserve to be assisted in their desperate effort toward recovery, especially as they have given their all for the triumph of that cause and have practically been laid waste by their cruel oppressors during the dark years of enemy occupation. Their defiance of the aggressors and the fortitude shown by them in the face of overwhelming odds brought upon them untold miseries. Are they now to reap retribution in the place of reward from those to whom a close comradeship of arms had linked them during the now forgotten heroic days?

Greece is a peace-loving country striving to reconstruct the ruins heaped up by the invaders. Security is a prime factor of recovery, and the comforting words pronounced early this week by President Truman, and renewed by eminent representatives to this Assembly, convince our countrymen that they could have no better guarantee than the United Nations for their security and welfare.

We can assure you that Greece will make her full contribution toward the development of a genuine spirit of mutual confidence among nations. Our endeavours in this domain will be in line with our own age-long tradition.

Twice within nine months our country has been arraigned before the Security Council, and very heavy charges have been brought against it. The fact that the Security Council dismissed them, although satisfactory in itself, does not afford sufficient reason for viewing the future with assurance, because of the continuing state of tension between the great Powers.

We had been told in San Francisco that we should accept without fear the use of the veto by the five great Powers for the sake of maintaining their unity in the eventual exercise of certain functions and rights embodied in Chapter VII of the Charter, which deals with action in respect of threats to the peace, breaches of the peace and acts of aggression. Unfortunately, the paralyzing effect of the veto hampers the operation of the Charter even in the treatment of questions relating to the pacific settlement of disputes under Chapter VI.

notre satisfaction est tempérée par la pensée que les programmes économiques sont régis par les événements de la politique. Il est vrai, en plus d'un sens, que l'homme ne vit pas seulement de pain.

Cela nous amène à l'activité plus spectaculaire des Nations Unies et, en particulier, à celle de son Conseil de sécurité.

Dans un monde dominé par la crainte, si nombreux et si sages que soient les plans, ils ne sauraient dénouer les situations inextricables où nous nous trouvons. L'instabilité politique artificiellement maintenue dans certaines parties du monde fait échec à tous les efforts qui tendent à rétablir un état de choses normal dans ces régions.

Les pays qui ont consciencieusement rempli leur devoir afin de servir la cause défendue par la Grande Alliance pendant la guerre méritent d'être aidés dans les efforts désespérés qu'ils font pour se relever, surtout lorsqu'ils ont tout sacrifié pour le triomphe de cette cause et qu'ils ont été entièrement dévastés par leurs cruels oppresseurs pendant les sombres années de l'occupation ennemie. Leur résistance à l'agresseur, la grandeur d'âme dont ils ont fait preuve en face d'une supériorité écrasante ont entraîné pour eux des souffrances inouïes. Doivent-ils maintenant recevoir un châtiment, au lieu de reconnaissance, de la part de ceux auxquels une étroite camaraderie d'armes les avait unis durant éternels jours héroïques maintenant oubliés?

La Grèce est un pays pacifique qui s'efforce de relever les ruines amoncelées par l'envahisseur. La sécurité est l'un des facteurs essentiels du relèvement; et les paroles reconfortantes prononcées au début de cette semaine par le Président Truman, puis par des membres éminents de cette Assemblée, convainquent nos compatriotes que l'Organisation des Nations Unies constitue la meilleure garantie de leur sécurité et de leur bien-être.

Nous pouvons vous affirmer que la Grèce donnera son plein concours au développement parmi les nations d'un réel esprit de confiance réciproque. Nos efforts dans ce domaine resteront dans la ligne de notre tradition séculaire.

Deux fois en l'espace de neuf mois, notre pays a été cité devant le Conseil de sécurité et des accusations très graves ont été portées contre lui. Le fait, satisfaisant en soi, que le Conseil de sécurité n'ait pas retenu ces accusations ne nous fournit pas un motif suffisant pour envisager l'avenir avec assurance étant donné la tension qui subsiste entre les grandes Puissances.

On nous avait dit à San-Francisco que nous devions accepter sans crainte l'usage du droit de veto par les cinq grandes Puissances afin de maintenir leur unité au cas où elles auraient à exercer certaines fonctions et certains droits énumérés au Chapitre VII de la Charte qui traite des mesures à prendre en cas de menace contre la paix, d'atteintes à la paix et d'actes d'agression. Malheureusement, l'effet paralysant du droit de veto gêne le jeu de la Charte, même dans l'examen de questions se rapportant au règlement pacifique de différends prévu par le Chapitre VI.

We were never convinced that the veto would have the magical power of securing the harmonious co-operation of the great Powers, upon which depends the maintenance of peace. We, nevertheless, reluctantly acquiesced when we were given repeated assurances that it would be resorted to only in exceptional circumstances.

We believed in those assurances and we still believe in them; we do not therefore propose that the right of veto should be abolished forthwith without a further period of fair trial. It is for the great Powers to see whether they think that they can, or are prepared to, exercise the necessary self-restraint in this connexion and relegate the use of this extraordinary right to important occasions, such as those coming under Chapter VII of the Charter.

We hope you will not think us over bold if we make, in this connexion, certain suggestions which we consider likely to ease the situation created by the frequent use of the veto and by the fear of deadlock and frustration felt so widely in this Assembly and beyond its precincts. It is, indeed, no secret that nine out of ten representatives believe that the present state of affairs, if not remedied, will condemn our Organization to sterility.

It is, obviously, too soon to contemplate an amendment of the Charter, and politically unwise to attempt it for some time to come. Article 109 of the Charter makes this, in any case, almost impossible.

The only practical way out seems to us to be through the twin processes of interpretation and the creation, over a long period of time, of a more liberal jurisprudence both through a less rigid application of our rules of procedure and a less frequent use of the right provided for in Article 27.

Another remedy which we venture to bring to the attention of the Assembly would consist in placing the emphasis within this Organization less on the expediency of political solutions and more on the necessity of the juridical treatment of disputes.

The Second World War was largely due to the succession of events brought about in violation of the spirit and the letter of international agreements and international law, and to the systematic avoidance of the processes of arbitration, conciliation and judicial settlement.

Respectfully we ask the permanent members of the Council whether it is not possible to bring about a better international understanding by promoting, during this Assembly, these peaceful procedures. If they took the lead, we have little doubt as to the outcome of such an initiative on their part and also as to the immense relief that their action would bring.

We sum up these procedures: a more liberal

Nous n'avons jamais été convaincus que le droit de veto aurait le pouvoir magique d'assurer cette collaboration harmonieuse des grandes Puissances, dont dépend le maintien de la paix. Pourtant nous avons donné notre assentiment, mais à contre-cœur, et parce qu'on nous a assuré, à maintes reprises, qu'on n'y aurait recours que dans les circonstances exceptionnelles.

Nous avons cru à ces assurances et nous y croyons encore; c'est pourquoi nous ne proposons pas que le droit de veto soit aboli immédiatement sans le soumettre à une nouvelle période d'essai loyal. Il appartient aux grandes Puissances de déterminer si elles sont en mesure d'agir, ou si elles sont disposées à agir, avec la modération nécessaire à cet égard, et à limiter l'usage de ce droit extraordinaire à des occasions importantes, comme celles qui relèvent du Chapitre VII de la Charte.

Nous espérons que vous ne nous jugerez pas téméraires de présenter à ce propos certaines suggestions destinées, selon nous, à remédier à la situation créée par l'usage fréquent du droit de veto par la peur d'aboutir à une impasse, à un échec, qui se fait sentir si profondément dans cette Assemblée et au dehors. Ce n'est, en effet, un secret pour personne que neuf sur dix parmi les représentants croient que l'état de choses actuel, si l'on n'y porte remède, condamnera notre Organisation à la stérilité.

Il est manifestement trop tôt pour songer à modifier la Charte, et il est politiquement peu sage de le tenter avant un certain temps. En tous cas, l'Article 109 de la Charte rend cette tentative presque impossible.

La seule solution pratique nous semble se trouver dans le double procédé de l'interprétation et de la création, pendant une longue période de temps, d'une jurisprudence plus libérale, à la fois par l'application de notre règlement intérieur de façon moins rigide, et l'usage moins fréquent du droit qu'accorde l'Article 27.

Un autre remède, que nous désirons soumettre à l'attention de l'Assemblée, consisterait à insister moins au sein de l'Organisation sur l'avantage des solutions politiques, et davantage sur la nécessité de l'examen juridique des différends.

La seconde guerre mondiale a eu pour cause, dans une large mesure, la succession d'événements provoqués en violation de l'esprit et de la lettre des accords internationaux et du droit des gens, ainsi que le refus systématique de recourir aux procédés d'arbitrage, de conciliation et de règlements juridiques.

Nous demandons respectueusement aux membres permanents du Conseil si l'on ne pourrait arriver à une meilleure entente internationale en préconisant, au cours de cette Assemblée, ces méthodes pacifiques. S'ils en montraient la voie, nous ne doutons pas du résultat d'une telle initiative de leur part, ni de l'immense soulagement que leur effort apporterait.

Voici, en somme, ce que nous proposerions:

interpretation of our rules of procedure and of Article 27 of the Charter; the creation of a more liberal jurisprudence; the difficult but salutary self-restraint of the great Powers in the use of the extraordinary rights provided for under Article 27; the increasing emphasis on applying pacific procedures to the settlement of disputes with a corresponding relaxation of the procedures aiming at political solutions.

We offer these suggestions with humility, in the hope that they may improve international relations and, incidentally, ward off lively discussions on the suppression of the veto at this critical moment.

In the remarkable speech made by Mr. Byrnes we were told, not for the first time, that the General Assembly was the proper place for airing freely our problems, criticisms and grievances. We would avail ourselves of this opportunity and make a plea for our country which, as is now universally recognized, has received harsh treatment both at the Paris Conference and before the Security Council, where repeated efforts were made with a view to engaging that august body in discussions of Greece's domestic affairs.

Criticism is a healthy process, and we should always welcome it if it were made for a constructive purpose and without the obvious intention of bringing discredit to, and maligning, the country involved.

The persistence of this hostile attitude fills my countrymen with amazement and disappointment. They have been wondering whether Greece was fighting on the side of the Axis Powers. Why else should they be the constant target, the chosen victim? They are shocked at the unseemly haste with which an ally of the first hour is treated as an enemy, while favours are bestowed on unredeemed and recalcitrant enemies. This creates in the minds of men and women a confusion corrosive of their faith in our sincerity.

We wish to set you at ease; we do not intend to bring before you questions which are irrelevant to our agenda. Peace-making at this stage is the concern of the Council of Foreign Ministers, and we hope that they will mete out to our country a fairer treatment than did the Paris Conference.

We entertain no feeling of resentment or vengeance toward any of the States which have inflicted damage on us; we bear them no malice. It is fair, however, that we should expect them to give material proof of a change of heart and disposition toward our country. We have not wavered from our attitude of friendship toward all the great Powers, but the hand we have stretched out has remained too long unclasped in certain quarters. We shall nonetheless persevere, with dignity, in our firm attitude of friendship and respect toward all our great Allies in the

une interprétation plus libérale de notre règlement intérieur et de l'Article 27 de la Charte; la création d'une jurisprudence plus libérale; la modération difficile, mais salutaire, des grandes Puissances dans l'exercice des droits extraordinaires prévus à l'Article 27; une importance accrue donnée aux procédures pacifiques pour le règlement des différends et un abandon correspondant des procédures conduisant à des solutions politiques.

Nous présentons ces suggestions en toute modestie avec l'espoir qu'elles pourront améliorer les relations internationales, et, par surcroît, écarter les vives discussions que pourrait soulever, en ce moment critique, la question de la suppression du droit de veto.

Dans le remarquable discours qu'il a prononcé, M. Byrnes a déclaré, et ce n'était pas la première fois, que l'Assemblée générale était l'endroit tout désigné pour exposer librement nos problèmes, nos critiques et nos griefs. Nous aimerions profiter de cette occasion pour plaider la cause de notre pays qui, on s'accorde aujourd'hui à le reconnaître, a été durement traité, tant à la Conférence de Paris que devant le Conseil de sécurité, lorsqu'on s'est efforcé à plusieurs reprises d'amener cet important organe à discuter des affaires intérieures de la Grèce.

La critique est une saine méthode, et nous devrions toujours l'accueillir quand elle a un but constructif, et ne s'inspire pas de l'intention évidente de discréditer et de calomnier le pays intéressé.

La persistance dans cette attitude hostile est une cause sérieuse d'étonnement et de déception pour mes compatriotes. Ils se demandent si la Grèce a combattu aux côtés des Puissances de l'Axe. Pour quel autre motif serait-elle la cible perpétuelle, la victime désignée? Ils se scandalisent de la hâte inconvenante avec laquelle on traite en ennemi un Allié de la première heure, alors qu'on couvre de faveurs des ennemis récalcitrants qui n'ont même pas fait amende honorable. Cela crée dans l'esprit de tous, hommes et femmes, une confusion qui ronge leur foi en notre sincérité.

Nous ne voulons pas vous embarrasser; nous n'avons pas l'intention de soulever de questions étrangères à notre ordre du jour. La rédaction des traités de paix relève maintenant du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, et nous espérons qu'ils accorderont à notre pays un traitement plus favorable que ne l'a fait la Conférence de Paris.

Nous n'éprouvons aucun ressentiment, aucun sentiment de vengeance envers aucun des États qui nous ont causé des dommages; nous ne leur en voulons pas. Mais il est juste que nous attendions d'eux qu'ils nous donnent la preuve évidente d'un changement de sentiment et d'attitude vis-à-vis de notre pays. Nous n'avons cessé de témoigner de l'amitié à l'égard de toutes les grandes Puissances, mais nous avons trop longtemps tendu la main à certains pays qui ne nous l'ont pas serrée. Nous persévérons néanmoins avec dignité dans notre ferme attitude

hope that better feelings will, in due course, prevail in all quarters.

One cannot over-estimate the importance of the work assigned to the Council of Foreign Ministers whose success or failure will at once affect the fate of our own Organization. We earnestly hope that it will succeed in bringing about a just and lasting peace which is the indispensable prerequisite for the success of the United Nations.

In an important speech delivered yesterday, the head of the Soviet Union delegation made a strong plea in favour of disarmament and invited comments from the other representatives. My delegation supports the proposal for the limitation of national armaments, but would like it to be coupled with the following two safeguards: first, international control with effective guarantees for the loyal execution of any convention on limitation of armaments; and secondly, sanctions against States violating essential provisions of any disarmament convention.

We have applauded the achievements in organization as outlined by our Secretary-General. It is an impressive balance sheet. The Assembly, the two Councils, the Court and the Secretariat are all almost fully set up. It is a magnificent framework; yet it is and will remain incomplete until such time as men of good will endow it with the breath of life, with a powerful soul, with a sense of human fellowship, good faith in international relations and charity worthy of the United Nations.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Lopez, representative of Colombia.

Mr. LOPEZ (Colombia) (*translated from Spanish*): The Colombian delegation does not consider it necessary to reaffirm, in the general debate, its adherence to the principles of the Charter of the United Nations, or its constant desire to participate in the joint effort to ensure peace and to create better living conditions for humanity. We have come to this Assembly in the same spirit which inspired our conduct in London, San Francisco, Mexico, Buenos Aires and in all the Pan-American meetings of this turbulent age. We come here now with the same interest which we brought to the Inter-American Conference for the organization of peace when we presented a plan for an association of the American nations, with that same ardour with which we helped to build the unity of our hemisphere in the Act of Chapultepec, with that same determination which we evinced at San Francisco to strengthen the Pan-American system, and with that same optimism we felt during all the initial stages of the organization of the United Nations. In the same way, we are now ready to support any initiative tending to establish once and for all throughout the

d'amitié et de respect envers tous nos grands Alliés dans l'espoir qu'avec le temps de meilleurs sentiments prévaudront partout.

On ne saurait surestimer l'importance de la tâche qui incombe au Conseil des Ministres des Affaires étrangères, dont le succès ou l'échec aura un effet immédiat sur le destin de notre propre Organisation. Nous espérons fermement que les ministres réussiront à faire naître une paix juste et durable, indispensable condition préalable au succès des Nations Unies.

Dans un important discours prononcé hier, le Chef de la délégation de l'Union soviétique fit une forte plaidoirie en faveur du désarmement et demanda aux autres délégations de présenter leurs commentaires. Notre délégation appuie les propositions tendant à la limitation des armements nationaux, mais elle voudrait les voir accompagnées des deux sauvegardes suivantes: contrôle international comportant des garanties effectives pour l'exécution loyale de toute convention de limitation d'armements; et sanctions à prévoir contre les Etats qui violeraient les dispositions essentielles de toute convention de désarmement.

Nous avons applaudi aux résultats obtenus sur le plan de l'organisation qu'a indiqués le Secrétaire général. C'est là un bilan impressionnant. L'Assemblée, les deux Conseils, la Cour et le Secrétariat sont presque complètement organisés. C'est une charpente magnifique, qui, cependant, est et restera incomplète tant que des hommes de bonne volonté ne lui communiqueront pas le souffle de la vie, une âme puissante, un sens de la fraternité humaine, de la bonne foi dans les relations internationales et de la charité, dignes des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Lopez, représentant de la Colombie.

M. LOPEZ (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de la Colombie ne juge pas nécessaire d'affirmer, une fois de plus, au cours du débat général, son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, non plus que son désir immuable de coopérer à l'effort général pour assurer la paix et créer pour l'humanité de meilleures conditions d'existence. Nous sommes venus à cette Assemblée avec une foi égale à celle qui nous animait à Londres, à San-Francisco, à Mexico, à Buenos Aires et à toutes les réunions panaméricaines de cette époque troublée. Nous sommes venus ici avec le même zèle qui nous animait lorsque nous avons déposé à la Conférence interaméricaine pour l'organisation de la paix un projet d'association des nations américaines, avec la même bonne volonté que nous avons montrée lorsque l'Acte de Chapultepec a forgé l'unité de notre hémisphère, avec la même énergie que nous avons déployée à San-Francisco pour renforcer le système panaméricain, et aussi avec le même optimisme que nous avons manifesté aux premiers pas de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes entièrement disposés à ap-

world the triumph of reason over force, of right over arbitrariness, and of liberty over slavery in any form.

Nevertheless, we cannot refrain from expressing our great pleasure at the attractive prospects which we believe are before us with the inauguration of the meetings of this Assembly. There is a great diversity of opinions regarding the results of the Paris Conference. Many think that, in the course of the discussions between the representatives of the great Powers, the antagonisms which arose between them overshadowed the progress achieved in agreeing on peace terms for some of the defeated countries. Others think, on the contrary, that the negotiations marked a considerable advance toward the reorganization of continental Europe. For us, the principal fact, the most significant of all, is that from this Conference, at which the differences between the United States of America and the Soviet Union were so acute, seems to have emerged, strengthened, the will to peace which is finding such happy expression at this meeting.

The representatives of the United Nations have come to the Assembly with the same earnest desire to seek, in conformity with the principles laid down in the Charter, the pacific settlement of the world problems falling within their jurisdiction. None of them would wish to make irreconcilable the disputes between nations, whether they are of a political or economic nature. At the precise moment when the tension between the Soviet Union and the United States was so extreme that a serious and dangerous misunderstanding threatened the world, their most responsible spokesmen gave a necessary and timely respite to world opinion, by their declarations of peace and collaboration, both explicit and far-reaching. We not only welcome these statements with enthusiasm but we must remember them as a stimulus to strengthen our confidence in the success of our work.

Marshal Stalin was perhaps the first to try to dispel the fear of another war, stating clearly that he did not see how such a thing could happen.

The Soviet Foreign Minister, Mr. Molotov, upon his arrival in New York, ratified this declaration, expressing the assurance that any difficulty which might arise would be satisfactorily solved with goodwill and sincere intention to maintain mutual understanding.

Some days before, the Secretary of State, Mr. Byrnes, had explained to the American people how, after every great war, the victorious Allies have found it difficult to adjust their differences in the making of peace, and how those differences cannot be dispelled or reconciled by a mere gloss of polite words. But, added Mr. Byrnes, it is better that the world should

payer de toutes nos forces toutes les tentatives qui seront faites pour instaurer de façon définitive dans le monde le triomphe de la raison sur la force brutale, du droit sur l'arbitraire, de la liberté sur toutes les formes possibles d'esclavage.

Nous ne voulons pas manquer de manifester ici notre vive satisfaction pour l'avenir prometteur qui, croyons-nous, s'ouvre devant nous avec l'inauguration des séances de cette Assemblée. L'opinion varie grandement sur les résultats de la Conférence de Paris. Beaucoup pensent que, au cours des débats entre les grandes Puissances, des antagonismes se sont faits jour qui dépassent en importance les résultats obtenus dans l'établissement des traités de paix avec certains des pays vaincus. D'autres pensent qu'au contraire les négociations marquent un progrès sensible dans la voie d'une réorganisation de l'Europe continentale. Pour nous, le fait prépondérant et le plus significatif est que, de cette Conférence où les divergences des États-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique ont pris un caractère si aigu, la volonté de paix, exprimée dans cette enceinte avec tant de bonheur, semble être sortie renforcée.

Les représentants des Nations Unies sont venus à cette Assemblée avec un égal désir d'arriver, selon les principes de la Charte, à un règlement pacifique des problèmes mondiaux qui relèvent de leur juridiction. Il n'est de l'intention d'aucun d'entre eux de chercher à rendre inconciliables les différends entre nations, qu'ils soient de nature politique ou économique. Au moment précis où la tension entre l'Union soviétique et les États-Unis en était arrivée à un point extrême qui faisait présager au monde l'imminence d'une grave et dangereuse rupture, leurs porte-paroles les plus autorisés, en affirmant leur volonté de paix et leur désir de collaboration de façon aussi explicite et solennelle, de part et d'autre, sont venus très à propos apporter à l'opinion mondiale le soulagement nécessaire. Ces déclarations, nous n'avons pu que les accueillir avec enthousiasme, et nous devons nous en souvenir comme d'un stimulant pour renforcer notre confiance dans le succès de nos travaux.

Le maréchal Staline a sans doute été le premier à entreprendre de dissiper la crainte d'une nouvelle guerre, en soulignant qu'il ne voyait pas de quelle manière elle pourrait se produire.

Le Ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Molotov, en débarquant à New-York, a confirmé cette déclaration en affirmant sa certitude que, quelle que soit la difficulté qui surgisse, elle pourrait être résolue d'une manière satisfaisante avec de la bonne volonté et un désir sincère de maintenir la compréhension mutuelle.

Quelques jours auparavant, le Secrétaire d'État, M. Byrnes, avait expliqué au peuple américain combien, après chaque guerre, au moment de fixer les conditions de la paix, il a toujours été difficile de concilier les points de vue opposés des Alliés victorieux, et comment il a toujours été impossible de faire disparaître ou de concilier de telles divergences de vues par un

witness clashes of ideas rather than clashes of arms.

“We must co-operate to build a world order, not to sanctify the *status quo*, but to preserve peace and freedom based upon justice. And we must be willing to co-operate with one another—veto or no veto—to defend, with force if necessary, the principles and purposes of the Charter of the United Nations.”

Holding out his hand, figuratively, to the representatives of all peoples, great and small, Mr. Byrnes revealed his whole thought when he said:

“Any nation that abides by those principles can count upon the friendship and co-operation of the United States, irrespective of national differences or possible conflict of interests.”

As President Truman declared at the opening meeting of the second part of the first session of this Assembly, “the United States of America has no wish to make war, either now or in the future, with any nation in any part of the world”.

Neither the Soviet Union, nor United Kingdom, nor any of the nations represented here wishes to become involved in an armed conflict again. They are all sincerely and eagerly seeking peace.

This is as it should be, and as far as lies in our power it could not be otherwise. In the past, wars have been waged on a great variety of pretexts and with many different objectives in view; but whether it was territorial conquest, the defence of a religious creed, the maintenance of a *status quo* or the propagation of a certain political ideology which brought men to the battlefields, it is certain that the last war alone was indisputably a war to ensure world peace, a war in which the democracies were obliged, against their will, to take an active part.

But a war to bring about the millenium, the ideal of peace in a new world order, must, of necessity, entail obligations which the previous wars did not impose upon all the nations. This was the reason why, before hostilities had ceased, the San Francisco Conference was convened in order to lay the foundations and proclaim the Charter of the United Nations.

The representatives of States concerned were able to meet even before the unconditional surrender of Germany and Japan, because they knew what motives had led them to enter the struggle and the nature of the new order which they wished to see established for the common benefit of mankind. We may well say, once and for all, that the war was necessary in order that men and nations might adjust and resolve their differences, reconcile their interests and seek their welfare by peaceful means.

fallacieux échange de paroles aimables. Mais, a ajouté M. Byrnes, il vaut mieux que le monde assiste à un choc d'opinions plutôt qu'à un conflit armé.

“Nous devons coopérer à l'organisation du nouvel ordre mondial, non pas dans l'intention de consacrer le *status quo*, mais pour préserver la paix et la liberté fondées sur la justice. Nous devons être prêts à collaborer les uns avec les autres—avec ou sans veto—pour défendre, par la force si cela est nécessaire, les principes et les buts de la Charte des Nations Unies.”

Tendant symboliquement la main aux représentants de tous les peuples, grands et petits, M. Byrnes a découvert alors le fond de sa pensée en disant:

“Toute nation résolue à observer ces principes peut compter sur l'amitié et la coopération des Etats-Unis d'Amérique, sans considération des divergences nationales ou des conflits d'intérêts possibles.”

Comme l'a déclaré le Président Truman à la première séance de cette Assemblée: “les Etats-Unis d'Amérique n'ont nul désir d'entrer en guerre avec qui que ce soit et où que ce soit, ni maintenant, ni dans l'avenir”.

Ni l'Union Soviétique ni le Royaume-Uni, ni aucune des nations représentées ici ne veut se voir entraînée à nouveau dans un conflit armé. Toutes, avec sincérité et ardeur, recherchent la paix.

Il doit en être ainsi et, pour tout ce qui dépend de nous, il ne peut en être autrement. La guerre a eu, en d'autres temps, des prétextes et des buts très variés; mais, alors que les motifs qui menaient les hommes à la mort ont été, soit la conquête territoriale, soit la défense d'une opinion religieuse, le maintien d'un *status quo* ou la diffusion d'une idéologie politique, il est certain que la dernière guerre a pris incontestablement le caractère exceptionnel d'une guerre devant assurer la paix du monde, une guerre à laquelle les démocraties se sont vues obligées, contre leur propre gré, de prendre une part active.

Mais une guerre menée pour réaliser l'âge d'or de la paix dans un nouvel ordre universel entraîne nécessairement avec elle des obligations que les guerres antérieures n'avaient pas imposées aux peuples. De là vient que l'on a convoqué, dès avant la fin des hostilités, la Conférence de San-Francisco afin d'établir et de proclamer la Charte des Nations Unies.

Les représentants des Etats intéressés ont pu se réunir, alors que la reddition inconditionnelle de l'Allemagne et du Japon n'était pas encore chose acquise, parce qu'ils savaient quels étaient les buts qui les avaient amenés à entrer dans la lutte et quel était l'ordre nouveau qu'ils désiraient voir s'établir pour le bien de l'humanité. Et nous pouvons bien dire, une fois pour toutes, qu'il a fallu la guerre pour que les hommes et les nations se décident à exposer et à résoudre leurs désaccords, à concilier leurs intérêts et à poursuivre par des moyens pacifiques la recherche de leur bien-être.

In open and firm opposition to Hitler's and Mussolini's new order, which made disagreement with official opinion an offence, the free nations went to battle for the right to dissent as one of the essential prerogatives of progress and human dignity. And they won the fight. That is why we are now engaged in the task of securing for all men the right to live and work in peace, regardless of their race, religion, language, or political ideology, within the organization which they freely elected as the body most likely to achieve these purposes; the right of the citizen to express his opinion about the Government's actions without restriction; the right of the minority to profess a political or religious creed different from that of the majority; the right of all races to receive equal protection from the State.

Therefore, we must ask ourselves these questions: If we went to war in order to achieve the right to live together in disagreement, why do we not recognize it as a fundamental rule of international relations, with all its consequences? Why do we not offer and guarantee it general and universal acceptance?

It has often been said that the key to peace is to be found in the nations' ability to live together in harmony notwithstanding their different criteria; it is to be found in the ability to give free expression to their disagreements until a satisfactory solution is found.

That is why we derive so much confidence from the fact that such matters as the regulation of the veto and the control of atomic energy, which many consider a threat to the stability of the United Nations, are brought before the General Assembly for discussion. Wherever there is a safety-valve, it is easy to prevent an explosion. In the world prior to 1939 these same forces, which we can now examine and utilize for our mutual benefit, lacked this opportunity which is now enjoyed in the Assembly of the United Nations, and were able to explode and create chaos without previously revealing their violence.

In reality, neither the vote of the majority nor the veto can, in itself, guarantee peace. The imposition of a decision obtained through a majority of votes may seem more legitimate than any other method of decision; but it is nevertheless the result of numerical force which is no more excusable simply because it is not exercised in a brutal manner. The stronger nations, which are fewer in number, are obliged to yield to the will of the weak nations which are numerous. This, in our opinion, creates the necessity to restrict, not only the use of the veto, but also that of the vote as the normal means for arriving at highly important decisions. Both prevent the settlement of differences in many cases where it might be easy to arrive at a compromise as an interim solution.

Dans une opposition ouverte et tenace au nouvel ordre d'Hitler et de Mussolini qui qualifiait de délit tout désaccord avec l'opinion officielle, les peuples libres sont allés au combat, estimant qu'une des prérogatives essentielles du progrès et de la dignité humaine est le droit de différer d'opinion. Et ils ont gagné la bataille. C'est pour cela que nous avons entrepris la tâche d'assurer à tous les hommes le droit de vivre et de travailler en paix, quelle que soit leur race, leur religion, leur langue ou leur idéologie politique, au sein du régime qu'ils ont librement choisi comme le plus apte à réaliser leur destin; le droit du citoyen de juger sans restriction les actes du Gouvernement; le droit des minorités de professer une opinion politique ou religieuse différente de celle de la majorité; le droit de toutes les races à une égale protection de la part de l'Etat.

Voici alors ce qu'il convient de se demander. Si nous avons fait la guerre pour consacrer le droit pour tous de maintenir des divergences d'opinion au sein de la vie sociale, pourquoi ne reconnaissons-nous pas ce droit comme une des règles fondamentales des relations internationales, avec toutes ses conséquences? Pourquoi ne pas assurer, ne pas garantir à ce droit une adhésion générale et universelle?

La clef de la paix, on l'a dit bien souvent, c'est de rendre possible une vie commune entre les nations, même si elles diffèrent d'opinion. C'est de permettre à leurs désaccords de s'exprimer naturellement jusqu'à ce qu'ils soient résolus de façon satisfaisante.

C'est pourquoi nous envisageons avec tant de confiance la discussion, devant l'Assemblée générale, de questions telles que la réglementation du veto ou le contrôle de l'énergie atomique, que beaucoup considèrent comme une menace à la stabilité de l'Organisation des Nations Unies. Lorsqu'il existe une soupape de sûreté, il est facile d'éviter l'explosion. Dans le monde antérieur à 1939, ces mêmes forces, que nous pouvons maintenant déceler et utiliser pour le bien commun, auraient pu, parce qu'auraient manqué les possibilités offertes aujourd'hui par l'Assemblée des Nations Unies, éclater et provoquer le chaos dans le monde avant qu'on ait pu seulement soupçonner leur violence.

En réalité, ni le vote à la majorité, ni le veto, ne peuvent à eux seuls garantir la paix. Le principe de la majorité des voix peut paraître plus légitime que tout autre, mais il est fondé sur la force du nombre, qui ne s'exerce pas là d'une manière brutale, mais qui pourtant est inacceptable. Ce système impose aux nations les plus fortes, qui sont les moins nombreuses, l'obligation de céder devant la volonté des plus faibles, qui sont les plus nombreuses. D'où il apparaît, à notre avis, qu'il est nécessaire de restreindre non seulement l'usage du droit de veto, mais aussi celui du droit de vote, comme procédure ordinaire lorsqu'il s'agit d'une décision d'importance capitale. L'un, comme l'autre, empêchent la transaction à laquelle, dans bien des cas, il serait facile d'aboutir comme solution intermédiaire.

The experience of the Latin American nations in their continental relations has shown us that when giving effect to an international policy the right of a majority must be exercised with the utmost discretion.

Not once but many times the small nations could have carried points of view which were contrary to those of the stronger nations simply because they had a majority of votes in Pan-American assemblies. I should venture to say that inter-American relations have developed very happily partly because the small nations never did so; that is, nations never tried to adjust any of their major differences simply by conforming to the will of the majority. The fairness of the vote of the members of the Pan-American system was not achieved by hastiness, but rather by always allowing ample opportunity for the discussion of opposing points of view.

I firmly believe that it is precisely because none of our more serious disputes has been solved by the numerical force of the vote that there has not even been any thought of establishing the veto for any purpose in the association of the American nations. They all recognize, however, that the common interest naturally involves the veto right whenever the importance of the subject at issue, or that of the countries which are opposed to the taking of a certain decision, ought ultimately to carry more weight than the opinion of a fortuitous majority.

It may be that in this way the vote of the majority has in fact been limited, and that we have postponed matters of great moment for a longer time than is strictly necessary. On the other hand, we are certain of having better served the interests of peace in this part of the world and of thus having promoted co-operation between the American peoples more effectively than by adopting premature or precipitate conclusions, whereby voices of dissension or of discontent would have been silenced.

We, the members of the delegation of Colombia, believe that the task with which the General Assembly of the United Nations is now confronted could be accomplished in the same spirit, although on a larger scale, because we are not representatives conducting the individual defence of any country or of its particular ideology, but are seeking the common interest of everybody without reference to victories and defeats. The war which the United Nations fought under the banner of tolerance will not yield its best fruits unless we give this tolerance the fullest place in our deliberations and unless we make every effort to find an amicable settlement of all our differences. We must learn to differ without timidity, and with sufficient courage to discuss and make compromises boldly.

It would be very prejudicial to the permanent interests of peace if we representatives to this Assembly were to attend its deliberations as

L'expérience des peuples de l'Amérique latine dans leurs relations continentales nous a permis d'observer que, pour qu'une politique internationale puisse être intégralement appliquée, le droit d'une majorité doit s'exercer avec la plus grande discrétion.

Ce n'est pas une, mais de nombreuses fois que, grâce à la majorité des voix, les petites nations auraient pu faire triompher, dans les assemblées panaméricaines, des points de vue opposés à ceux de nations plus fortes. J'oserai dire que, si le développement des relations entre les pays du continent américain a été si heureux, c'est, entre autres raisons, parce que ces petites nations n'en ont rien fait, c'est-à-dire, parce qu'elles n'ont jamais voulu régler aucune de leurs grandes controverses en s'en tenant simplement à la volonté du plus grand nombre. Il n'a jamais été fait usage d'une manière précipitée du droit d'égalité de vote dont jouissent les membres du système panaméricain; au contraire, on a toujours donné la plus grande ampleur aux débats contradictoires.

Je n'hésite pas à croire que c'est précisément parce qu'aucun de nos différends les plus âpres n'a été résolu par la force numérique des voix, que l'on n'a même pas songé à établir le veto, à quelque fin que ce fût, dans l'association des nations américaines. Cependant, toutes reconnaissent que l'intérêt commun comporte implicitement le droit de veto quand l'importance de la question controversée, ou celle des pays qui s'opposent à une décision déterminée, doit en définitive peser plus dans la balance que l'opinion d'une majorité occasionnelle.

Il se peut que, de cette manière, le vote des majorités ait été limité en fait, et que nous ayons ajourné, plus longtemps qu'il n'était strictement nécessaire, des questions de grande importance. Mais, d'un autre côté, nous sommes sûrs d'avoir mieux servi les intérêts de la paix dans cette partie du monde, et d'avoir favorisé ainsi plus efficacement la coopération entre les peuples américains, que si nous avions adopté des conclusions prématurées ou précipitées, pour faire taire les contradicteurs ou les mécontents.

Nous, membres de la délégation de Colombie, croyons que la tâche qui se présente à l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait être entreprise dans le même esprit, bien qu'à une plus grande échelle, puisque nous ne sommes pas délégués ici pour défendre individuellement un pays ou son idéologie particulière, mais pour poursuivre la réalisation du bien commun de tous, sans qu'il soit question de victoire ou de défaite. La guerre, que les Nations Unies ont faite sous le drapeau de la tolérance, ne donnera pas ses fruits les meilleurs si la tolérance ne préside pas à nos discussions, et si nous n'essayons pas d'ouvrir largement la voie au règlement à l'amiable de tous nos différends. Nous devons apprendre à différer d'avis sans timidité, avec assez de courage pour discuter et transiger sans hésitation.

Il serait extrêmement préjudiciable aux intérêts permanents de la paix que les représentants à cette Assemblée prennent à ses délibérations

though we were the spectators of a sporting event and followed the practice, as do some press organs, of recording the points scored by each team. Fortunately for us the responsibility for negotiating the peace treaties does not fall on our shoulders. We have no other obligation now than that of solving or adjusting the differences which may arise from the peace settlements, and that of procuring for humanity as expeditiously as circumstances permit the benefit of the four essential freedoms laid down in the Atlantic Charter.

The separation established between the functions which were reserved to the Allied Powers and those devolving upon the General Assembly of the United Nations affords us the opportunity of debating the items on the agenda without fearing that we may prejudice the interests of peace if we do so in a generous spirit of compromise. It is not for the moment incumbent upon us to solve within a few days or weeks any question affecting the territorial integrity, the sovereignty or independence of any State, and consequently we have wide latitude to sink our differences or to postpone them when we consider it necessary.

I have more than once felt inclined to think that by a strange paradox it is possible that the two problems which, in the eyes of world opinion, constitute the bone of contention, namely the control of atomic energy and the right of veto, are serving more effectively than any other influences to invigorate the United Nations Organization and to strengthen the spirit of sometimes rough frankness, and the good faith which are beginning to dominate international relations in this new age of public diplomacy.

General disarmament will have no more sincere advocates in this Assembly than the representatives of Colombia. We belong to a nation whose army does not constitute any threat to its neighbours, nor is it an instrument of political oppression in the service of any cause. We have not yielded to the temptation of futilely sacrificing our resources by maintaining armed forces which our external defence does not require, but have entrusted the safeguarding of our rights to the international bodies which fulfil that function in our time. Our boundaries were defined by peaceful procedures and we hope to see them abolished for all practical purposes so that the citizens of the territories which once formed Greater Colombia may cross them without let or hindrance. A general limitation of armaments would not impose on Colombia any rectification of her traditional policy. It would serve to enhance the prestige of that policy and to consolidate it in the popular mind.

Within the framework of the present distribution of international forces, we believe that it is the duty of the great Powers, on whom the responsibility for maintaining the peace primarily rests, to indicate the course which will sooner or later have to be taken in regard to certain very acute political questions. It accordingly

l'attitude de spectateurs d'une manifestation sportive, prêts à marquer, comme le font quelques organes de la presse, les points gagnés par l'un ou l'autre camp. Heureusement pour nous, nous n'avons pas la responsabilité de négocier les traités de paix. Nous n'avons pas actuellement d'autre obligation que de résoudre ou de régler les différends qui peuvent naître des traités de paix, et d'assurer à l'humanité, aussi vite que les circonstances le permettront, le bénéfice des quatre libertés essentielles énoncées dans la Charte de l'Atlantique.

La séparation des fonctions que se sont réservées les Puissances alliées et de celles qui appartiennent à l'Assemblée générale des Nations Unies nous fournit l'occasion d'aborder la discussion des questions à l'ordre du jour sans craindre de compromettre les intérêts de la paix, si nous le faisons dans un esprit généreux de transaction. Il ne nous incombe pas, pour le moment, de résoudre dans un délai de quelques jours ou de quelques semaines, des questions concernant l'intégrité territoriale, la souveraineté ou l'indépendance d'un pays quelconque, et par conséquent nous disposons d'une marge étendue pour résoudre nos différends ou en ajourner la solution quand nous le jugerons indispensable.

Plus d'une fois, je me suis senti enclin à penser que, par un paradoxe extraordinaire, il est possible que les deux problèmes qui, pour l'opinion universelle, constituent la pomme de discorde: le contrôle de l'énergie atomique et le droit de veto contribuent en réalité, plus que d'autres influences, à renforcer l'Organisation des Nations Unies et à affirmer l'esprit de franchise, parfois brutale, et la bonne foi qui commencent à s'instaurer dans les relations internationales en cette nouvelle ère où les échanges diplomatiques se font au grand jour.

Le désarmement général n'aura pas, dans cette Assemblée, d'avocats plus sincères que les représentants de la Colombie. Nous appartenons à une nation dont l'armée ne constitue pas une menace pour ses voisins, non plus qu'elle n'est un instrument de pression politique au service d'une cause quelconque. Nous n'avons pas cédé à la tentation de sacrifier inutilement nos ressources à l'entretien de forces armées que notre défense extérieure n'exige pas, et nous avons confié la garde de nos droits aux organismes internationaux qui assument actuellement cette tâche. Nous aspirons à voir nos frontières, qui ont été fixées par des méthodes pacifiques, abolies dans la pratique, pour que les citoyens des pays qui formèrent jadis la Grande Colombie puissent se déplacer sans entrave. Une limitation générale des armements n'imposerait à la Colombie aucune modification de sa politique traditionnelle; elle servirait à accroître le prestige de cette politique et à la consolider dans l'esprit du peuple.

Etant donné la répartition actuelle des forces internationales, nous croyons que les grandes Puissances, auxquelles revient au premier chef la responsabilité de maintenir la paix, ont le devoir de montrer la route qui devra être suivie, tôt ou tard, en ce qui concerne certains problèmes politiques extrêmement épineux. C'est pourquoi,

follows that in the particular case of Spain, for example, we have been and still are awaiting the directives of the Security Council regarding the manner in which the recommendations of Potsdam, San Francisco and London are to be fulfilled. We are still prepared to fulfil all our undertakings but we have refrained from taking initiatives which, in the normal course of events, remain in the hands of those nations which conquered nazism in its own strongholds.

The position of Colombia in regard to the veto was established at San Francisco, but the delegation over which I have the honour to preside considers it opportune today to make some brief comments in connexion with that matter.

The veto has always existed, in one form or another, as the privilege of the great Powers. It existed in the development of their policy and in their so-called spheres of influence. It existed in the Council of the League of Nations, where it was embodied in the rule of unanimity. The delegation of Colombia thinks it right to insist that the restrictions laid down in the Charter as regards the exercise of the veto should be respected, and that the conditions which the United States, Great Britain, the Soviet Union and China accepted at San Francisco, before the right of veto was granted to them, should be fulfilled. In addition, it wishes to express the real pleasure with which it noted the attitude adopted by the Under-Secretary for Foreign Affairs of the Soviet Union, Mr. Vyshinsky, in facilitating the discussion of Cuba's motion on the veto, although he regarded it as inconvenient and inopportune for his Government.

As things are, the reasonable use of the veto might be interpreted as a right which small States have conceded to the great Powers to enable them to postpone the study of any subject at a given moment. It might, however, equally be regarded as a tremendous threat to the right of dissent which all peoples and their representatives should retain, particularly the weakest, if the strong claim to exercise it indiscriminately as though arrogating to themselves an unforeseen tutelage over the opinion of the contemporary world. The right to discuss it in the General Assembly is, in our opinion, inseparable from the right of veto in the Security Council; but our view is that whereas all nations, great and small, are equal in this Assembly, their responsibility for the preservation of peace is not the same.

For our part, we regard the General Assembly of the United Nations primarily as a forum where world public opinion can and must make itself heard. Our deliberations will help to create a conscience with regard to the problems of our time, which exceed national and continental boundaries and affect the interests of all peoples on the earth. They are problems of extraordi-

dans le cas particulier de l'Espagne, par exemple, nous avons attendu, et nous attendons encore les indications du Conseil de sécurité sur la manière dont les recommandations de Potsdam, de San Francisco et de Londres doivent recevoir une application. Nous restons disposés à remplir tous nos engagements, mais nous nous sommes abstenus de prendre des initiatives pour laisser le développement normal des événements aux mains des nations qui ont vaincu le nazisme au cœur même de sa forteresse.

La position de la Colombie à l'égard du veto a été définie à San-Francisco, mais la délégation que j'ai l'honneur de présider estime opportun de faire, aujourd'hui, quelques brefs commentaires à ce sujet.

Le droit de veto a toujours existé sous une forme ou sous une autre, comme le privilège des grandes Puissances. On le retrouve dans le développement de leur politique et dans ce qu'on appelle leurs sphères d'influence. Il existait au Conseil de la Société des Nations; on l'appelait alors règle de l'unanimité. La délégation de Colombie estime de son devoir d'insister pour que soient respectées les restrictions qu'apporte la Charte à l'exercice du droit de veto, et pour que soient remplies les conditions préalables que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Chine ont acceptées à San-Francisco, avant que le droit de veto ne leur soit octroyé. En outre, elle tient à dire avec quel plaisir elle a remarqué l'attitude du Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Vychinsky, se prêtant à la discussion de la proposition de Cuba relative au droit de veto, bien que son Gouvernement la considérât comme gênante et inopportune.

Dans l'état actuel des choses, l'usage raisonnable du veto pourrait être interprété comme un droit que les petits Etats ont concédé aux grandes Puissances pour leur permettre d'ajourner à un moment donné l'étude d'un sujet quelconque. Mais on pourrait aussi considérer le veto comme une terrible menace contre le droit de différer d'opinion — droit qui doit appartenir à tous les peuples et à leurs représentants, en particulier aux plus faibles — si les plus forts prétendaient exercer le veto sans discernement, s'arrogeant ainsi une sorte de droit de tutelle imprévu sur l'opinion du monde contemporain. A notre avis, est inséparable du droit de veto au Conseil de sécurité, la liberté de discuter ce droit à l'Assemblée générale. Toutefois, nous savons que, même si toutes les nations, grandes et petites, sont égales au sein de cette Assemblée, leur responsabilité à l'égard du maintien de la paix n'est pas égale.

Nous voyons avant tout dans l'Assemblée générale des Nations Unies une tribune où l'opinion publique du monde peut et doit se faire entendre. Nos délibérations contribueront à la formation d'une opinion publique consciente des problèmes de notre époque, problèmes qui dépassent le cadre d'une nation ou d'un continent, et qui affectent les intérêts de tous les peuples du

nary proportions, without known precedent in history, just as the circumstances in which live the men who are called on to solve them are novel and extraordinary.

Only if we can count on the active co-operation of world opinion can we commit ourselves to the ambitious process of test and trial which we must carry out in the course of the years to come. The world scene has changed more in the last five years than in the four or five decades immediately preceding the war. We are witnessing a redistribution of forces such as has not been seen since the sixteenth century. New Powers have arisen. Others have lost a considerable part of their former importance. But we all go on thinking in terms of time, volume, space and velocity which do not correspond to existing facts, but to an epoch which has gone forever. Only thus can we explain the striking contrast between the attitude of Governments which have already achieved an international mentality and the attitude which the citizens of their countries hope, or demand of them.

The organization of democracy on a worldwide scale is not, as many imagine, a question of applying our experience to situations of greater extent or importance. The fact is that rules of democratic government, which have been so effectively tested within national jurisdictions, do not adapt themselves to international relationships with the facility which might be desired.

There is more than a problem of proportions in the change of fundamental principles which we representatives to this Assembly must bear in mind in examining the rules which must regulate the conduct of the nations here represented and guide their footsteps in order that they may attain future prosperity. We must recognize, in the first place, that we run the risk of making, and certainly shall make, many errors in all good faith. As President Roosevelt would have said, there is no chosen people and there are no prophets among us. Possibly there is no one who has sufficient knowledge and experience to avoid mistakes in the choice of methods and standards for the organization of world peace and co-operation. The United Nations is an organism which, as events develop, will take shape and assume functions beyond the anticipations of the Charter. Hence we must begin by watching its development as something new and more or less unknown. Hard facts will determine what the United Nations is to become — certainly something different from what men originally intended.

Many of the representatives present here attended the historic San Francisco Conference and are able from their own experience to compare what has actually happened with what it

monde. Il s'agit là de problèmes d'une ampleur extraordinaire et sans précédent dans l'histoire, de même que sont extraordinaires les conditions nouvelles dans lesquelles se trouvent les hommes appelés à les résoudre.

Ce n'est que si nous pouvons compter sur la collaboration effective de l'opinion du monde entier que nous pourrons nous engager dans l'ambitieuse entreprise, qui consistera à tenter des essais et à les corriger d'après l'expérience au cours des années à venir. La scène du monde a davantage changé au cours des cinq dernières années que pendant les quarante ou cinquante années qui ont immédiatement précédé la guerre. Nous assistons à une redistribution des forces comme il n'y en a plus eu depuis le seizième siècle. De nouvelles Puissances sont apparues, d'autres ont perdu une grande partie de leur importance ancienne. Nous continuons cependant tous à penser en termes de temps, de volume, d'espace et de vitesse qui ne correspondent pas aux faits actuels, mais appartiennent à un passé définitivement révolu. C'est ce qui explique, à notre sens, la différence frappante qu'il y a entre l'attitude des Gouvernements qui ont déjà acquis une mentalité internationale, et celle que les citoyens de leurs pays respectifs attendent ou exigent d'eux.

L'organisation de la démocratie à l'échelle mondiale ne consiste pas simplement, comme beaucoup l'imaginent, à appliquer notre expérience à des situations d'un autre ordre de grandeur ou d'importance. Il n'est pas aussi facile qu'on le voudrait d'adapter aux relations internationales les règles du gouvernement démocratique qui ont si bien fait leurs preuves dans la vie intérieure des nations.

En examinant les règles qui devront régir la conduite des nations ici représentées et guider leurs pas vers leur bien-être futur, nous devons, nous qui siégeons dans cette Assemblée, comprendre qu'il ne s'agit pas seulement, en changeant les directives à suivre de résoudre un problème d'ordre de grandeur. Nous devons tout d'abord reconnaître que nous risquons de commettre, de bonne foi, beaucoup d'erreurs, et que nous en commettrons certainement. Comme l'aurait dit le Président Roosevelt, il n'y a parmi nous ni peuple élu ni prophètes. Aucun de nous peut-être n'est assez bien informé pour ne pas se tromper en choisissant les méthodes et les règles propres à organiser la paix et la coopération mondiales. Les Nations Unies constituent un organe qui, au fur et à mesure des événements, prendra forme, et assumera des fonctions qui dépasseront les prévisions de la Charte. Il faut donc commencer par observer son développement comme quelque chose de nouveau et de plus ou moins inconnu. Les faits décideront de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies; elle sera certainement différente de ce que les hommes ont d'abord eu l'intention d'en faire.

Nombre des représentants qui sont ici assistaient à la Conférence historique de San-Francisco; ils peuvent déjà comparer, d'après leur expérience personnelle, ce qui s'est passé en fait

was believed would happen two years ago, and derive from this comparison an unforgettable experience. What remains, for example, of the conflict between the large and small States regarding the relative importance of the United Nations and the Security Council? The former feared that the General Assembly would be an academic body in which the five great Powers would play the part of tutors of a paralyzed and silent assembly. Many representatives protested against the excessive powers entrusted to the Security Council as compared with the Assembly. Nevertheless, no one will venture to deny that the present General Assembly shows the clearest signs of being at least as important as, if not more important than, any of the sessions of the Security Council, and that the optimism which today is spreading throughout the world originated in the General Assembly after many memorable sessions of the Security Council and the heated debates at the Paris Peace Conference.

The delegation of Colombia will play its full part in the study of the proposals which are submitted for the consideration of this Assembly. It does not consider that it possesses, at present, sufficient information either in favour of or against many Articles of the Charter which have been the subject of more or less serious objections since it was drawn up at San Francisco. Nor does it believe that it has as yet a full understanding of the scope, the significance and the importance of the veto, apart from the actual terms laid down in the Charter. But it believes that the new debate on the question must begin where the San Francisco discussions left off. Only when we know quite definitely what the veto is and what it is not, shall we finally be in a position to advocate its abolition, without prejudice to our demand for its more careful and effective regulation.

I cannot conclude without mentioning with praise and gratitude the work done by the United Nations in all those spheres of activity which rarely attract public attention because by their very nature they do not give rise to heated controversy. Probably, owing to its non-political character, the work of the specialized agencies of the United Nations, the Economic and Social Council, UNRRA, the International Labour Organization and the Provisional International Civil Aviation Organization has not received, in the press or in political speeches, the applause which it deserves; but it is only fair to say in effect that this work exceeds in importance the failures which some attribute to the United Nations.

Full of hope and faith in the future, let us pursue the task which God has entrusted to the men of our generation.

The continuation of the discussion was adjourned to the next meeting.

The meeting rose at 2.20 p.m.

avec ce que l'on supposait, il y a deux ans, devoir arriver, et tirer de cette comparaison une leçon inoubliable. Que reste-t-il, par exemple, du conflit entre les petits et les grands États au sujet de l'importance relative des Nations Unies et du Conseil de sécurité? Les premiers craignaient que l'Assemblée générale ne fût une espèce d'académie où les cinq grandes Puissances joueraient le rôle de tuteurs devant une assemblée paralysée et silencieuse. De nombreux représentants s'étaient élevés contre l'importance excessive des pouvoirs confiés au Conseil de sécurité, par comparaison avec les pouvoirs de l'Assemblée. Personne cependant ne niera que cette session de l'Assemblée générale ne paraisse aussi importante, sinon plus importante, qu'une séance quelconque du Conseil de sécurité, et que l'optimisme qui règne maintenant dans le monde, après bien des séances mémorables du Conseil de sécurité et les débats orageux de la Conférence de la Paix à Paris, n'ait sa source ici, dans l'Assemblée générale.

La délégation de Colombie participera de tout son pouvoir à l'étude des propositions soumises à l'examen de cette Assemblée. Elle ne croit cependant pas disposer de renseignements suffisants pour se prononcer pour ou contre les nombreux Articles de la Charte qui ont été l'objet de critiques plus ou moins graves, depuis leur adoption à San-Francisco. Elle ne croit pas connaître entièrement la portée, la signification ou l'incidence du veto, en dehors des termes de la Charte. Elle croit néanmoins que le nouveau débat sur ce sujet devrait commencer au point où se sont arrêtées les discussions de San-Francisco. Ce n'est que lorsque nous saurons en toute certitude ce qu'est le veto et ce qu'il n'est pas, que nous serons définitivement en mesure de plaider ou non son abolition, tout en continuant, entre temps, à demander une réglementation plus précise et plus efficace de ce droit.

Je ne puis conclure sans rappeler avec admiration et gratitude l'œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies dans les multiples domaines où ses activités n'attirent que rarement l'attention publique, parce que leur caractère les met à l'abri de la controverse. C'est en raison, sans doute, de leur caractère non politique que les résultats obtenus par les institutions spécialisées des Nations Unies, Conseil économique et social, UNRRA, Organisation internationale du travail et Organisation provisoire de l'aviation civile internationale, n'ont pas reçu, dans la presse et dans les discours des hommes politiques, les éloges qu'ils méritent. De tels résultats, pourtant, il n'est que juste de le dire et de le répéter, dépassent en importance les échecs que certains attribuent aux Nations Unies.

Pléins d'espérance et de foi dans l'avenir, poursuivons la tâche que Dieu a confiée aux hommes de notre génération.

La suite de la discussion est reportée à la prochaine séance.

La séance est levée à 14 h. 20.